

Bilan 2012

Charte 2011 - 2023

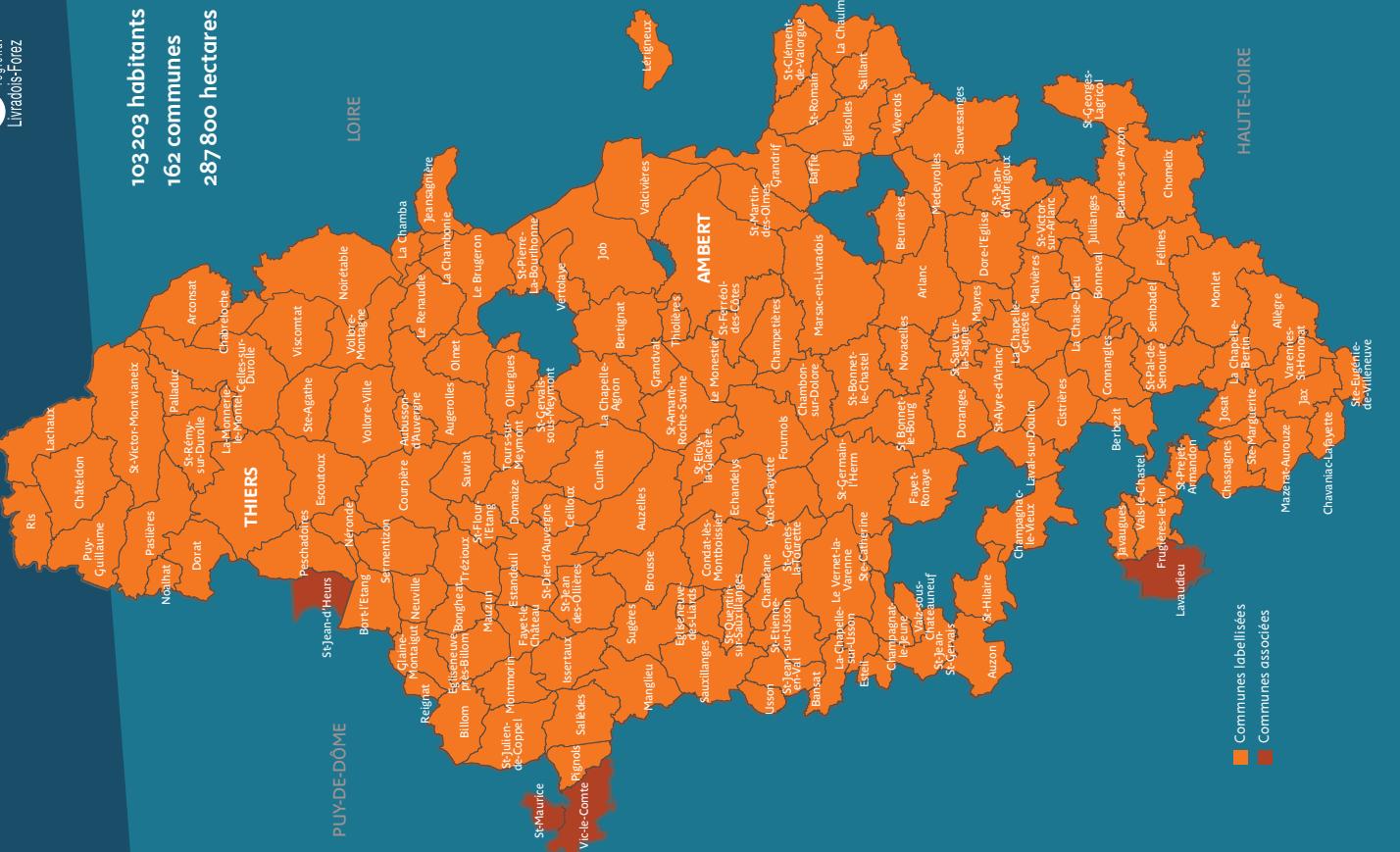


Parc
naturel
régional
Livradois-Forez

l'Auvergne, côté soleil levant

Le territoire du Parc

Sommaire



L'équilibre et la mesure ...

Les débats qui ont animé les travaux de révision de la Charte du Parc avaient clairement abordé la question de l'ingénierie au service des communautés de notre territoire. Dans le contexte général du redéploiement des services de l'Etat et de l'évolution des compétences des collectivités, une réflexion légitime s'est développée pour proposer de nouveaux modes d'accompagnement et faciliter la prise de décision des élus locaux, notamment en matière d'aménagement. C'est en ce sens que le Parc s'est efforcé de construire des outils d'aide à la décision fondés sur la mutualisation et la solidarité.

Mutualisation

Créé fin 2012, l'atelier d'urbanisme en Livradois-Forêt répond à ce besoin. Fruit d'une adhésion volontaire des communautés de communes, cet outil expérimental et exemplaire développe une ingénierie territoriale adaptée et éditrice ainsi favoriser l'émergence d'un nouvel urbanisme fondé sur une politique concertée et choisie localement. Animé par le Parc, l'atelier s'appuie sur un large réseau de partenaires qui peuvent ainsi construire un savoir-faire et une culture commune. Les 14 communautés de communes concernées ainsi que leurs communes peuvent depuis le 1^{er} janvier 2013 mobiliser l'atelier dans les plans locaux d'urbanisme et tous leurs projets d'aménagement.

Economie d'échelle

Sous l'impulsion de la Région Auvergne et dans la perspective de structurer l'animation et la promotion touristique à l'échelle du Livradois-Forêt, 12 communautés de communes ont approuvé la démarche visant à étudier l'intérêt de la création d'un office de tourisme intercommunautaire.

Vent de solidarité

En 2012, La SAEMI Eole-Lien a déposé le premier permis de construire pour cinq éoliennes. Regroupant les collectivités et un opérateur privé et conçu pour maîtriser l'exploitation d'une ressource durable, cette société permettra la redistribution d'une partie des bénéfices de la future exploitation au profit des collectivités du Livradois-Forêt.

Cohérence et synergie

Le plan biodiversité a été adopté suite à un diagnostic issu de multiples contributions. Ce plan exprime des orientations en matière de conservation, de préservation et de gestion des ressources naturelles afin de guider élus et partenaires dans la mise en place d'actions comme le suivi d'espèces significatives.

Enfin en 2012, le Parc a adopté une nouvelle charte graphique. Celle-ci se nourrit de valeurs essentielles et de notre engagement : la simplicité, la frugalité, la nécessité de développer des pratiques durables, solidaires et partagées.

Tony Bernard,
Président du Parc
naturel régional Livradois-Forêt,
Maire de Châtel-d'Oléron.

Un socle patrimonial facteur d'appartenance



AXE

Maintenir la biodiversité et diversifier les habitats naturels

Mieux connaître la biodiversité et comprendre la fonctionnalité des milieux naturels et des espèces

Cartographie de la végétation du Livradois-Forêt

Fin 2011, le Parc a confié au CBNMC l'élaboration, en trois ans, de la cartographie des végétations de son territoire. Cette carte sera accompagnée d'un descriptif et d'une analyse spatiale et qualitative des végétations inventoriées. Ce travail apportera des informations pratiques sur la flore et les végétations potentielles, en matière de foresterie, d'agriculture, d'applications paysagères, de génie écologique, etc.

Cette carte des végétations constituera un outil de référence pour la connaissance des communautés végétales, des habitats et de leur répartition sur le Parc. Elle permettra aussi un suivi de l'évolution de la végétation qui est l'une des composantes essentielles de la biodiversité du Livradois-Forêt. Elle sera également utilisée pour déterminer des priorités d'intervention pour faire des choix de protection et de gestion à l'échelle du territoire ou localement (PLU, projets d'aménagement etc.) et à des fins pédagogiques.

En 2012, le CBNMC a complété la typologie des habitats du Livradois-Forêt (160 relevés phytosociologiques effectués sur la partie atlantique qui est la moins connue) a réalisé une synthèse des cartographies existantes, a préparé les « fonds blanc physionomiques et écologiques » et a entamé la rédaction de la description des séries de végétation et d'habitats. Le travail de terrain débutera au printemps 2013.

Corridors écologiques

Suite aux travaux de cartographie des réseaux écologiques du Livradois-Forêt, le Parc a élaboré, en 2011, une stratégie et un programme d'actions visant à favoriser la connaissance et la prise en compte des réseaux écologiques, leur protection ou leur restauration. Deux actions ont été engagées en 2012. D'une part, la préparation d'un Cahier technique du Parc. D'autre part, le Parc a proposé à la Communauté de communes Billom - Saint-Dier / Vallée du Jauron - qui constitue un trait d'union entre le Livradois-Forêt et le Grand Clermont - d'expérimenter, en 2013, une démarche pour la prise en compte des réseaux écologiques dans les documents d'urbanisme. A partir de cette expéri-



Des actions ont été engagées dès 2012 :

- décision de réaliser, à partir de 2013 un bilan de la présence de huit espèces de papillons dites « patrimoniales et à surveiller » qui ont été peu ou pas suivies depuis la création du Parc (dont les Azuré des mouillères et du serpolet) ;
- contribution à l'élaboration des déclinaisons régionales du PNA pour la Sonneuse à ventre jaune, les Azurés et les Odontates et à la mise en œuvre d'autres déclinasons, notamment pour les Chiroptères et la lotte ;
- dans le cadre de l'Observatoire des amphibiens d'Auvergne et du Massif central, participation au choix des sites de suivi et élaboration d'un projet de convention de partenariat avec les CPIE pour la mise en œuvre de cet observatoire dans le Livradois-Forêt ;
- suite à l'arrêté du préfet du Puy-de-Dôme rendant obligatoire la destruction de l'Ambroisie, le Parc a participé au comité régional de suivi du plan de lutte contre cette espèce végétale envahissante qui est source d'allergies.

Un livret sur le patrimoine naturel du Livradois-Forêt

Le Parc a rédigé – avec la contribution de 24 naturalistes – et édité un guide intitulé « A la découverte de la nature ». Ce document d'une centaine de pages permet une meilleure connaissance des différents milieux naturels du Livradois-Forêt et des espèces animales et végétales qui leur sont associées. En outre, il prodigue des conseils pour aider à leur préservation. Illustré de plus de 200 photographies, il comprend sept chapitres : les Hautes-Chaumes du Forez, les tourbières, les forêts de plaine et de montagne, les vallées encassées et les coteaux secs, les rivières, ruisseaux, mares et étangs, le bocage et la nature près de chez soi. 1 200 exemplaires ont été offerts et 550 autres ont été vendus.

Plan Biodiversité

La Charte du Parc prévoit l'adoption d'un Plan biodiversité précisant les actions à prévoir par le Parc en faveur des espèces et des milieux naturels. Un diagnostic de la biodiversité partagé avec les spécialistes des différents groupes d'espèces et des milieux était le préalable à son élaboration. Réalisé en 2011 – avec la contribution d'experts – ce diagnostic a permis la rédaction, en 2012, du Plan biodiversité du Parc qui a été adopté par le Comité syndical en juillet 2012.

Ses orientations - en matière de conservation et de gestion des milieux et des espèces, de préservation et de gestion des réseaux écologiques et d'information et de formation des acteurs - guideront le Parc et ses partenaires dans le choix de leurs interventions et permettront de veiller à la cohérence et à la synergie des différents programmes (contrats territoriaux, sites Natura 2000, plans régionaux espèces...).



Corridor de la Dore - Courpière



Conseil Général du Massif Central
Association Inter-Parcs du Massif Central
Trame Verte et Bleue
*Plans nationaux d'actions en faveur d'espèces menacées

Protéger et gérer les zones d'intérêt écologique et les espèces les plus remarquables

Mise en place d'outils réglementaires ou contractuels

- Lors de la révision de sa Charte, le Parc a placé le site du Malouquet (commune de Monlet, Haute-Loire) parmi les sites devant faire prioritairement l'objet d'une démarche de protection ou de gestion de la biodiversité. En effet, en raison de la présence d'un grand nombre d'espèces patrimoniales, le lac de Malouquet et le complexe de zones humides, les prairies et les forêts qui lui sont associés forment un haut lieu de biodiversité, unique en son genre en Haute-Loire et dans le Livradois-Forêt. Il compte même parmi les meilleurs remarquables d'Auvergne, notamment en raison d'une flore riche de plusieurs espèces dont la conservation est prioritaire au plan régional (herbières flottantes à Flûteau nageant, gazon à Elatine à six étamines et gazon amphibiens vivaces à Littorelle à une fleur). Le Parc a donc relancé le projet de réserve naturelle déjà évoqué au début des années 1990 et enrichi désormais par les connaissances naturalistes engrangées grâce aux diagnostics de la biodiversité réalisés au cours des dernières années. Lesquels ont confirmé l'intérêt écologique de ce site et la nécessité d'une protection et d'une gestion cohérente. Une concertation a été engagée avec les nombreux propriétaires et usagers du site, ainsi qu'avec les trois communes concernées (Monlet, Sembadel et Félines). Le Parc a élaboré le dossier de candidature, première phase de la procédure de classement en réserve naturelle régionale, qui a été accepté par la Région, pour la création d'une réserve naturelle régionale sur plus de 52 ha.



Lac de Malouquet

Natura 2000

- Suite à la réalisation d'un diagnostic végétal sur le site communal de La Gardé à Fragières-le-Pin (Haute-Loire), le Parc a été sollicité pour participer au montage d'un projet de préservation. Il a proposé de faire réaliser, en 2013, des inventaires faunistiques et un plan de gestion afin de prévoir les interventions, le cadre et les outils nécessaires à la préservation et à la valorisation de ce site.
- Le territoire du Livradois-Forêt abrite une population importante de chouette chevêche, espèce sur laquelle pèsent des menaces en France comme en Europe. Aussi le Parc a-t-il intégré, en 1996, l'Observatoire inter-Parcs qui regroupe dix parcs naturels régionaux pour objectif d'améliorer la connaissance de cette espèce en vue de son maintien dans les territoires qu'elle fréquente. Tous les quatre ans, un inventaire des mâles chantants est réalisé dans trois zones témoins situées dans la partie pyrénéenne du Livradois-Forêt : Glaine-Montaigut/Reignat, Bort-l'Etang, Augerolles/Sauviat. **Le comptage effectué en 2012 sous l'égide du Parc a révélé un déclin de la population des mâles chanteurs de l'ordre de 50%,** avec 36 sites notés contre 72 en 2008. La densité moyenne est de l'ordre de 0,83 site occupé par la chouette chevêche au km², contre 1,67 quatre ans plus tôt. Ces résultats ont alerté le Parc : cet oiseau nocturne étant un prédateur (au sommet de la chaîne alimentaire), son déclin peut révéler des évolutions d'autres espèces vivantes et des milieux. Pour cette raison, le suivi de la chouette chevêche sera reconduit selon le même protocole en 2013, afin de savoir si la diminution des populations est confirmée.



Natura 2000

Neuf sites confiés au Parc

- Sur 22 sites Natura 2000 inclus, en totalité ou partiellement, dans le territoire du Parc, 9 sont gérés par le Parc : les monts du Forez, les Bois Noirs, la plaine des Yanneres, les puy de Pileyre et du Turluron, le complexe minier de la vallée de la Senouire, la tourbière de Virennex, la cavité minière de la Pause, Auzelles et Dore et affluents. Depuis la validation du Document d'objectifs de ce dernier en 2012, les 9 sites sont tous en phase de mise en œuvre des actions.

- Un bulletin d'information commun à ces sites a été réalisé en 2012 et sera diffusé en 2013 dans toutes les communes concernées et au-delà.

Bois Noirs

- Comme chaque année, un suivi hydrologique de la Tourbière de la haute vallée de l'Etu a été réalisé. Ces relevés de mesures (température, piézométrie, vent, ensoleillement...) améliorent les connaissances du milieu et la compréhension des modalités de sa création et de son évolution. Ce qui permet d'appliquer une gestion la plus adaptée possible.

- Les diatomées, algues brunes siliceuses microscopiques, sont très présentes dans les tourbières mais les connaissances sur leur vie dans ce milieu demeurent fragmentaires. Une étude menée par le Parc a permis de caractériser les diatomées vivant dans la tourbière de l'Etu : de retracer leur évolution au cours des derniers millénaires et de faire le lien avec une analyse des pollens ; de mettre en évidence les liens existant entre ces diatomées et les caractéristiques hydrologiques et écologiques du site ; d'amorcer l'établissement d'un outil opérationnel pour le diagnostic de l'état écologique actuel des tourbières.

- Conformément au Document d'objectifs, un suivi photographique des tourbières de la Croix de l'Olivier, de la source de la Besbre, de la source de l'Eau noire et de la haute vallée de l'Etu a été renouvelé.



Sphagnum



Chouette chevêche

Plaine des Varennes



— Le comité de pilotage de ce site Natura 2000 a reconduit le Parc en tant que structure porteuse des actions prévues dans le document d'objectifs. Validé en 2002, celui-ci n'est plus opérationnel. Sur réactualisation suppose, en préalable, de dresser le bilan de 10 ans de mise en œuvre. Le Parc a donc cette tâche à un étudiant-stagiaire également chargé d'actualiser les diagnostics naturaliste et socio-économique.

— Depuis plusieurs années, le Parc et la commune d'Orléat (Puy-de-Dôme) réalisent des travaux de protection et de restauration des dunes continentales des Girauds-Fauves : réouverture des pelouses à corynophores (petite graminée hérissée et compacte au fin feuillage bleu acier), abattage et dessouchage des pins et chênes qui ont envahi les dunes, débroussaillage et exportation des matériaux. Ces travaux se poursuivent dans le cadre d'un contrat Natura 2000 signé par la commune d'Orléat en 2010 pour un secteur de 5,7 ha. Une solution de pâturage est recherchée pour assurer l'entretien durable des zones restaurées.

— La concertation s'est poursuivie autour du projet de parc de chasse porté par les nouveaux propriétaires des étangs de la Molière. Il s'agit de parvenir à minimiser ses impacts sur les espèces et les habitats et à rechercher une cohérence avec les objectifs de préservation du site. Un APPB¹ — pour la réduction duquel le Parc a accompagné les services de l'Etat — a été pris par le préfet du Puy-de-Dôme afin de protéger, sur une partie de ces étangs, le biotope des amphibiens.

Cette protection concerne plus particulièrement le crapaud Sonneur à ventre jaune, espèce qui fait l'objet d'un plan national d'actions et dont on trouve sur ce site l'une des plus belles populations du département.

— pour la réduction duquel le Parc a accompagné les services de l'Etat — a été pris par le préfet du Puy-de-Dôme afin de protéger, sur une partie de ces étangs, le biotope des amphibiens.

Cette protection concerne plus particulièrement le crapaud Sonneur à ventre jaune, espèce qui fait l'objet d'un plan national d'actions et dont on trouve sur ce site l'une des plus belles populations du département.

— pour la réduction duquel le Parc a accompagné les services de l'Etat — a été pris par le préfet du Puy-de-Dôme afin de protéger, sur une partie de ces étangs, le biotope des amphibiens.

Cette protection concerne plus particulièrement le crapaud Sonneur à ventre jaune, espèce qui fait l'objet d'un plan national d'actions et dont on trouve sur ce site l'une des plus belles populations du département.

Pays de Pileyre et Turluron

- Reconduit dans ses fonctions d'opérateur de ce site Natura 2000 en 2011, le Parc a, de nouveau, délégué au CEN Auvergne l'animation du secteur du puy de Pileyre qui est situé hors de son territoire.
- Les travaux d'élimination des plantes envahissantes engagés dans le cadre du contrat Natura 2000 signé par la commune de Billom (Puy-de-Dôme) pour 24 ha de pelouse sèche sur le puy du Turluron se sont poursuivis : élimination de l'ailante, du robinier faux-acacia et du sumac de Virginie et arrachage des semis de bus.
- Le contrat Natura 2000 signé par la commune de Vertaizon (Puy-de-Dôme) pour la réouverture et l'entretien de pelouses sèches sur 7/4 ha du puy de Pileyre prévoit quatre actions : fauche des pelouses du secteur du puy Saint-Agathe et des bandes enherbées du terrain de motocross, débroussaillage partiel des parties rocheuses, pose d'une clôture pour empêcher l'accès des véhicules motorisés et pose de panneaux de police.

Prairie de fauche à bort l'Éang

- Le pâturage, très extensif, de prairies par des ânes ne suffisant pas à contenir l'embroussaillement, un propriétaire privé a signé un contrat Natura 2000 avec le CEN Auvergne pour le débroussaillage d'une parcelle de pelouse à orchidées de 0,70 ha sur le puy de Pileyre.
- La commune de Chauriat (Puy-de-Dôme) a signé la première charte Natura 2000 du site pour une parcelle communale à orchidées.
- Un article publié dans le bulletin municipal de Billom rappelle les principaux enjeux du site Natura 2000 du puy du Turluron et présente les actions concrètes menées et les outils contractuels dont disposent les propriétaires et usagers qui souhaitent s'engager dans une gestion durable de leurs terrains.
- Le programme de papillons mené en 2008 a été renouvelé en 2012 pour 12 espèces caractéristiques des milieux thermophiles ouverts. La chute des effectifs observée sur le puy du Turluron est sans doute liée aux conditions du pâturage ovin. En revanche, l'augmentation des populations sur le puy de Pileyre est le signe d'une gestion adaptée.
- Depuis 2001, un suivi des orchidées est mené sur le puy de Pileyre, site remarquable d'Auvergne pour la présence de cette famille. Un comptage régulier des espèces indicatrices de l'habitat « pelouse calcaire à orchidées » — dont la conservation est prioritaire en Europe — permet d'évaluer l'efficacité des travaux de restauration. Il ressort des comptages réalisés en 2012 que les effectifs ont diminué de moitié depuis 2006. Mais de nouvelles espèces, dont certaines très rares, ont été trouvées. Ce qui prouve la grande richesse du site et montre qu'il est difficile d'adopter une gestion qui convienne à toutes les espèces.
- Le suivi des habitats naturels d'intérêt européen à fort enjeu patrimonial réalisé en 2009 et 2010 a été renouvelé en 2012. Il a été complété par une évaluation de l'état de conservation des autres types d'habitats d'intérêt communautaire. L'objectif est d'évaluer l'impact des mesures de conservation - restauration des dunes continentales et MAF² - sur des prairies de fauche - et de définir les orientations du Document d'objectifs en cours de finalisation. Il ressort de ces suivis que l'état de conservation des prairies et des forêts est stable et qu'il existe dans le secteur des Girauds-Fauves plusieurs zones de pelouses à corynophores ne bénéficiant pas du contrat Natura 2000 qui mériteraient d'être ré-ouvertes par une mise en pâture.



Marsilles à quatre feuilles.

Complexe minier de la vallée de la Sénouire

- En 2012 comme en 2011, le Parc a délégué au CEN Auvergne l'animation de ce site de 1 885 ha concernant 8 communes de Haute-Loire. Pour l'animation agricole, le Parc s'appuie sur la Chambre d'Agriculture de Haute-Loire.

Hameria lucinia L. - La lucine - Gros Turluron

¹Arrête préfectoral de protection
²Meutes agri-environnementales territorialisées
³Conservatoire d'espaces naturels



Petit rhinolophe en hibernation - Auzelles

— Une quinzaine de personnes a assisté à la réunion d'information sur les chauves-souris organisée à Chassagnes et participé à la sortie nocturne.

— Des inventaires des plantes présentes sur certaines parcelles ont été réalisés début juin chez trois des dix agriculteurs qui, en 2011, avaient signé des contrats de MAEt (pour une surface totale de 137 ha). Ces inventaires visent à mesurer l'impact de la MAEt « pour maintenir la richesse floristique » et à orienter les futures mesures agri environnementales en 2016. Les espèces répertoriées en 2011 étaient toutes présentes.

— Une réunion avec les agriculteurs contractants a permis un retour d'expérience sur la mise en place des mesures et l'identification des problèmes rencontrés.

Tourbière du Haut-Livradois, complexe tourbeux de Virennnes

— L'identification de cinq habitats d'intérêt communautaire et la diversité des mosaïques de milieux ont valu à ce complexe tourbeux d'être reconnu par la Commission européenne, en 2008, site d'importance communautaire (SCI), au titre de la directive Habitats. La mise en œuvre et l'animation du document d'objectifs Natura 2000 adopté en 2010 ont débuté en 2011 et se sont poursuivies en 2012 avec, notamment, l'organisation d'une réunion d'information à l'intention des propriétaires de ce site de 123 ha situé sur

— Des travaux ont été menés dans le cadre du Contrat Natura 2000 concernant deux gîtes de reproduction de chauves-souris situés dans les églises de Sainte-Marguerite et de Chassagnes. Un plancher isolé a été posé dans le clocher de la première. Les lucarnes de l'église de Chassagnes qui ne sont pas utilisées par les chauves-souris ont été fermées, des abat-sons ont été posés et une porte d'accès aux combles a été installée, avec une ouverture pour les chauves-souris.

— L'habitat contrôlé estival de ces gîtes de reproduction a révélé que l'église de Chassagnes abritait 10 individus dont 3 ou 4 jeunes de Petit Rhinolophe et 1 adulte de Grand Rhinolophe. En revanche, aucun individu n'a été observé dans l'église de Sainte-Marguerite.

— Afin d'améliorer les connaissances sur la présence de chiroptères sur l'ensemble de ce site Natura 2000, le Parc a demandé à l'association Chauves-souris Auvergne de réaliser un inventaire complémentaire des populations. **La découverte d'une nouvelle espèce, le Murin de Brandt, porte à 18 le nombre d'espèces représentées.** Dans le secteur de chasse de la colonie de Chassagnes - qui ne fait pas partie du site Natura 2000 - 15 espèces ont été rencontrées en seulement deux soirées d'étude d'ultrasons, ce qui est très rare. Ces résultats confirment que le site de la Senouire est un secteur majeur pour les chauves-souris.

— La prospection de l'ensemble des gîtes d'été potentiels - contrôle systématique de tous les bâtiments et infrastructures accessibles - a permis la découverte d'un nouveau gîte de reproduction de Petit Rhinolophe en limite nord du site et d'un autre gîte de Barbastelle à Chassagnes.



Airelle rouge - tourbière de Virennnes

— Quatre Châres Natura 2000 ont été signées pour 60 parcelles totalisant 40,69 ha répartis sur trois communes. La majorité des engagements concerne, par ordre décroissant, les forêts, les chauves-souris et les prairies.

— Des travaux ont été menés dans le cadre du Contrat Natura 2000 concernant deux gîtes de reproduction de chauves-souris situés dans les églises de Sainte-Marguerite et de Chassagnes. Un plancher isolé a été posé dans le clocher de la première. Les lucarnes de l'église de Chassagnes qui ne sont pas utilisées par les chauves-souris ont été fermées, des abat-sons ont été posés et une porte d'accès aux combles a été installée, avec une ouverture pour les chauves-souris.

— L'habitat contrôlé estival de ces gîtes de reproduction a révélé que l'église de Chassagnes abritait 10 individus dont 3 ou 4 jeunes de Petit Rhinolophe et 1 adulte de Grand Rhinolophe. En revanche, aucun individu n'a été observé dans l'église de Sainte-Marguerite.

— Afin d'améliorer les connaissances sur la présence de chiroptères sur l'ensemble de ce site Natura 2000, le Parc a demandé à l'association Chauves-souris Auvergne de réaliser un inventaire complémentaire des populations. **La découverte d'une nouvelle espèce, le Murin de Brandt, porte à 18 le nombre d'espèces représentées.** Dans le secteur de chasse de la colonie de Chassagnes - qui ne fait pas partie du site Natura 2000 - 15 espèces ont été rencontrées en seulement deux soirées d'étude d'ultrasons, ce qui est très rare. Ces résultats confirment que le site de la Senouire est un secteur majeur pour les chauves-souris.

— La prospection de l'ensemble des gîtes d'été potentiels - contrôle systématique de tous les bâtiments et infrastructures accessibles - a permis la découverte d'un nouveau gîte de reproduction de Petit Rhinolophe en limite nord du site et d'un autre gîte de Barbastelle à Chassagnes.

— Quatre Châres Natura 2000 ont été signées pour 60 parcelles totalisant 40,69 ha répartis sur trois communes. La majorité des engagements concerne, par ordre décroissant, les forêts, les chauves-souris et les prairies.

— Le territoire de la commune du Monestier (Puy-de-Dôme). Pour le moment, aucune Châre Natura 2000 n'a été signée.

— Le programme d'actions prévoit de ralentir l'évacuation des eaux des sources qui débouleront en grande partie la tourbière mais il conviendra de surveiller l'évolution de son équilibre hydrique.

— Un suivi des trois profils socio-écologiques (transects de végétation) définis et étudiés au moment de la rédaction du document d'objectifs a été réalisé en 2012. Cette action a pour objectifs d'étudier la végétation des habitats tourbeux d'intérêt communautaire et sa dynamique pour mieux définir les orientations de gestion. Il ressort de ce suivi que l'évolution naturelle de la tourbière est plutôt favorable. Dans ce contexte, il convient de ne pas intervenir ni au cours des prochaines années et sur-

— tout d'éviter les coupes. A long terme, un suivi de ces parcelles est nécessaire pour vérifier les hypothèses dynamiques élaborées.

— Un article publié dans le bulletin communal du Monestier présente la genèse et de l'histoire de la tourbière.

Auzelles et Cavité minière de la Pause

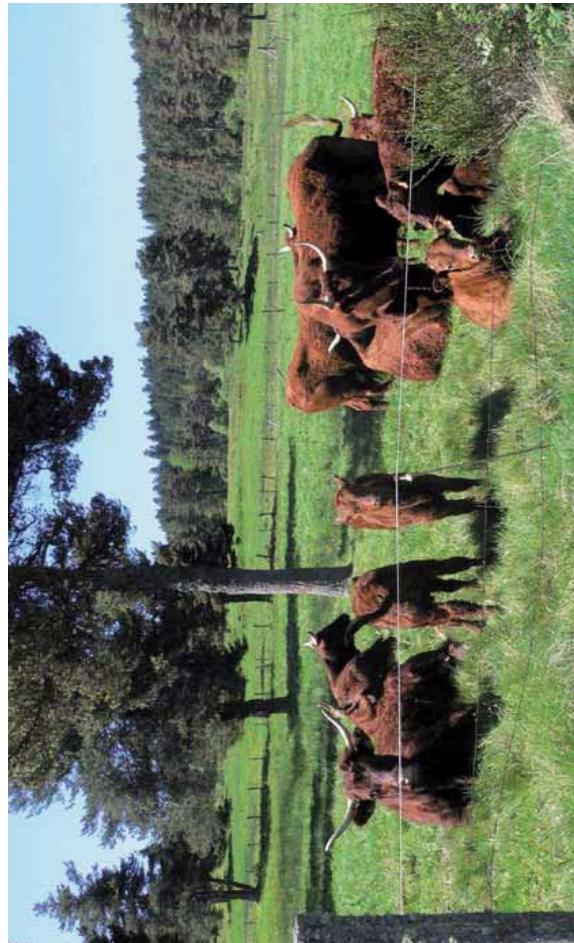
— Ces deux sites Natura 2000 situés dans le Puy-de-Dôme ont en commun d'héberger des colonies de chauves-souris.

— Dans l'ancienne mine de plomb organo-thiifère d'Auzelles, transite une espèce de chauve-souris d'intérêt communautaire : le Petit Rhinolophe. On trouve également sur ce site de 12 ha, à proximité de l'ancienne mine, trois habitats d'intérêt communautaire.

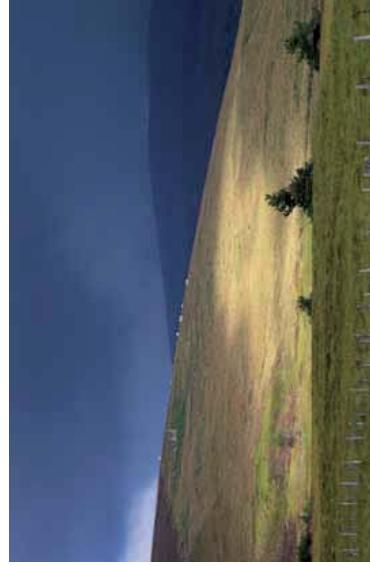
— Le site « Cavité minière de la Pause » s'étend sur trois communes – Aubusson d'Auvergne, Augerolles et Vollore-Ville – et comprend, outre une galerie minière dans laquelle des chauves-souris hibernent, 262 ha correspondant à une partie de leur territoire de chasse. Cinq espèces d'intérêt communautaire (inscrites à l'annexe II de la directive Habitats) sont présentes ainsi que quatre habitats d'intérêt communautaire (inscrits à l'annexe I de la directive Habitats).

— Les propriétaires de chaque site ont été conviés à une réunion d'information. À Auzelles, trois chartes Natura 2000 ont été signées pour 4 parcelles (1,49 ha au total). Pour le site de la Pause, un propriétaire s'est engagé pour une parcelle de 0,18 ha.

— Des travaux d'aménagement de l'entrée ou des abords des cavités ont été réalisés avec l'accord des propriétaires. À Auzelles, la clôture entourant la parcelle sur laquelle est située la cavité minière a été remise en état afin de limiter la fréquentation.



Virennnes



Hautes-Chaumes

— Le suivi des milieux agropastoraux et des milieux sensibles d'intérêt européen mené depuis 2007 (pour une durée de 6 ans) vise à évaluer l'efficacité des travaux de restauration et à mieux connaître les effets de la pression agropastorale de façon à adapter les pratiques si besoin... Il a permis de constater l'instillation d'une prairie de bonne qualité agronomique après la coupe d'une plantation dans la vallée du Fossat.

— Depuis plusieurs années, trois éco-compteurs permettent un suivi de la fréquentation des itinéraires de petite randonnée de la vallée du Fossat, du col des Superbes et du col du Béal. Deux compteurs ne fonctionnent plus depuis l'été 2012, la seule information disponible concerne le col du Béal avec 5 167 passages sur le sentier, soit une baisse de la fréquentation par rapport à 2011 (8 397 passages en 2011).

— Le Parc a suivi les travaux de réalisation de la piste de Meyrand à Valvières et Job (Puy-de-Dôme) et a assuré, comme chaque année, l'entretien de la signalétique liée à la réglementation de la circulation motorisée sur la zone réglementée des Monts du Forez. Il a été consulté sur le déplacement de plusieurs blocs de granite dangereux pour les pratiquants de vol libre au Mont Chouïe et sur la mise en place d'enneigeurs à Prabouré.

— Dans l'hypothèse du retour de grands prédateurs (lynx, loup), une recherche d'indicateurs (traces, poils, griffures), complétée par une prospection photographique à l'aide d'un piège automatique, a été réalisée par le Parc.



Ail de la Victoire (Hautes-Chaumes)

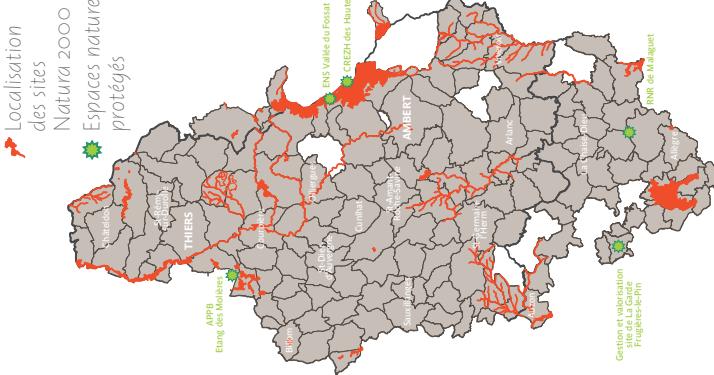
Valorisation et préservation des Hautes-Chaumes du Forez

Site Natura 2000

— Animiteur de ce site depuis 2001, le Parc poursuit ses investigations, permettant la mise en œuvre de nouveaux contrats Natura 2000 : restauration de parcelles enresineuses dans le valon de la Fourchade (Valvières, Puy-de-Dôme), une recherche d'indicateurs (traces, poils, griffures), complétée par une prospection photographique à l'aide d'un piège automatique, a été réalisée par le Parc.

— Le suivi annuel du Facon pèlerin sur le rocher de la Volpie a permis d'observer un couple mais la reproduction n'a pas été avérée.

— Les 52 nichoirs artificiels à chauves-souris installés en 2003 font l'objet d'un suivi annuel depuis 2008 afin de mieux connaître les espèces fréquentant le site, leur écologie et leur comportement. Le nombre de nichoirs occupés a augmenté régulièrement et, depuis 2010, 3 espèces d'intérêt européen ont été observées : le Murin de Natterer, l'Oreillard et la Pipistrelle commune. Cinq autres sont présentes sur le site Natura 2000.



tation - notamment par des véhicules à moteur - qui dérange les chauves-souris. Pour la cavité de la Pause, il s'agissait d'un aménagement de sa grille à barreaux horizontaux.

— Le suivi des gîtes à chauves-souris a été reconduit. Dans la cavité minière d'hibernation de la Pause, il a été observé 34 Petits Rhinolophes, un Murin à moustaches/Brandt et un Murin de Natterer. En janvier et à la fin de l'été, deux Petits Rhinolophes étaient présents dans la cavité minière d'Auzelles, mais la ruine située à proximité n'abritait aucun individu.

— Afin d'améliorer les connaissances chiroptérologiques de ces deux sites, le Parc a chargé l'association Chauve-souris Auvergne de rechercher des gîtes estivaux - abritant notamment des colonies de reproduction - de préciser les espèces présentes en été et de déterminer l'utilisation globale des territoires par les chauves-souris (zones de chasse, corridors de déplacement...). A Auzelles, où trois espèces étaient déjà connues, cinq nouvelles espèces ont été repérées sur le site et ses alentours, grâce au détecteur d'ultrasons. En outre, une colonie de Petit rhinolophe espèce particulièrement rare et menacée à l'échelle européenne), une colonie de Séroton et une colonie de Pipistrelle commune ont été découvertes aux alentours du site. Sur le site de la Pause et ses alentours, où huit espèces étaient déjà connues, neuf nouvelles espèces ont été repérées.

— Deux articles présentant ces sites et les principales actions mises en œuvre ont été publiés dans les bulletins d'information des communautés de communes du pays de Courpière et du pays de Cunlhat. Dore et affluents (anciennement nommée Dore-Foye-Couzon)

— Le périmètre d'étude de ce site, situé dans le Puy-de-Dôme et reçue « Dore et affluents » en 2012, abrite 41 habitats naturels dont 13 déclarés d'intérêt communautaire et inscrits en annexe I de la directive Habitats. Le périmètre actuel est composé d'un linéaire de cours d'eau de 107 km - la Dore entre Ambert et Thiers et deux de ses affluents, la Faye et le Couzon - et de sept secteurs superficiels (72 ha) répartis le long de la Dore et abritant surtout de la forêt alluviale. 24 communes et huit com-

munités de communes sont concernées. Afin de préserver au mieux les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, une modification de ce périmètre est en cours : une partie du territoire de 5 communes supplémentaires devrait être incluse et une nouvelle communauté de communes sera concernée. En 2012, cette proposition a fait l'objet d'une information des acteurs locaux et d'une concertation.

— Un important travail cartographique a été mené par le Parc pour affiner le périmètre du site.

— Afin de prendre en compte les nombreuses remarques formulées début 2012 par certains membres du comité de pilotage, le Parc a rédigé une nouvelle proposition de Charte Natura 2000. Parallèlement, il a finalisé la rédaction du document d'objectifs et a proposé une programmation des actions pour 2013. Ces éléments ont été validés par le comité de pilotage du site en septembre.

Le périmètre d'étude de ce site, situé dans le Puy-de-Dôme et reçue « Dore et affluents » en 2012, abrite 41 habitats naturels dont 13 déclarés d'intérêt communautaire et inscrits en annexe I de la directive Habitats. Le périmètre actuel est composé d'un linéaire de cours d'eau de 107 km - la Dore entre Ambert et Thiers et deux de ses affluents, la Faye et le Couzon - et de sept secteurs superficiels (72 ha) répartis le long de la Dore et abritant surtout de la forêt alluviale. 24 communes et huit com-

Construire une stratégie exemplaire pour la nature quotidienne

Il a continué l'étude plurianuelle de cinq espèces d'oiseaux patrimoniales à fort enjeu (Merle à plastron, Merle de roche, Tarier des prés, Venturon montagnard et Tarin des ouines) et repris le suivi de huit placentes initié par le Parc en 2002 pour l'analyse de la dynamique des pelouses/landes et des lisières.

- L'étude bibliographique sur l'histoire de la vallée du fossat a été poursuivie de même que l'observation photographique, qui permet de suivre l'évolution des milieux et des paysages dans le temps.
- La réflexion préalable à l'étude de l'impact de la non-intervention sylvicole sur la biodiversité a été achevée.
- Le Parc a dressé le bilan de la convention de gestion pastorale 2008-2012 et en a proposé une nouvelle. Il a suivi les travaux d'aménagement d'un espace de stationnement à l'entrée du site et poursuivi la concertation avec les représentants des activités de chasse et de pêche.



Tarin des prés

Posters



Deux des neuf posters de la collection « nature » du Parc ont été réédités en 2012 : la chouette chevêche et les orchidées. Les sept autres présentent une autre espèce emblématique ou un secteur du livradois-forez – la loutre – des régions naturelles du territoire – le Haut-Livradois, le Bas-Livradois, les Hautes-Chaumes du Forez – La Chaise-Dieu, les jasseries du Forez et le Train.

Fiches nature

La collection des « fiches nature » du Parc lancée en 2009, s'est enrichie, en 2012, de 8 opus intégrés dans Le journal du Parc : l'ambroisie, le lierre, l'écruisse à pattes blanches, des orchidées communes, la pie grise grise, l'aigle, le harnet et le muscardin. Cette collection présente au grand public les espèces végétales et animales les plus communes dans le livradois-forez. Pour chacune, des informations générales sont fournies : nom, caractéristiques, mœurs, reproduction, type d'habitat, alimentation... Des dessins et photos mettent l'accent sur les signes de reconnaissance. Des conseils pratiques sont donnés pour l'accueil et la préservation de chaque animal ou plante.

Avis du Parc sur des manifestations de pleine nature

En 2012, le Parc a examiné les dossiers pour l'organisation de 53 manifestations. A la demande des prêtres du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire, il a donné 12 avis sur des rassemblements de véhicules à moteur et 6 sur des manifestations non motorisées. A cela s'ajoutent les manifestations nécessitant pas d'avis : 18 randonnées pédestres et 17 manifestations avec véhicules motorisés (courses sur route, rallyes, etc.).

Circulation motorisée dans les milieux naturels

La pratique de loisirs motorisés de nature peut engendrer des conflits avec d'autres utilisateurs de l'espace et d'importantes perturbations des milieux naturels. Souvent, la méconnaissance et la complexité de la réglementation, qui encadre ces loisirs motorisés, sont à l'origine de ces problèmes. En 2012, le Parc a engagé un premier travail de réflexion et d'information qui va déboucher sur des actions dès 2013.



Débouché de la Vallée du Fossat

Vallée du Fossat

La mise en œuvre du plan de gestion de la vallée du Fossat (commune de Job), classée en Espace naturel sensible par le Conseil général du Puy-de-Dôme en 2008, a été confiée au Parc et au CEN Auvergne pour une durée de cinq ans (2009-2013). Le Parc est plus particulièrement chargé de la coordination de ce plan, d'une mission d'accompagnement du Conseil général pour sa gestion (pâturage du fond de vallée, travaux d'entretien et d'aménagement) et les acquisitions foncières, de la surveillance du site, de la coordination avec les autres programmes (Natura 2000 notamment).

En 2012, le CEN Auvergne a complété l'inventaire des papillons rhopalocères, réalisant un inventaire des coléoptères sa proxytiques, finalisé le recueil de données concernant notamment les micro-mammifères et observé des indices d'autres espèces remarquables (loutre, cerf élaphe...).

Construire les paysages de demain

Faire face au banal et cultiver l'ouverture

Mise en valeur et sécurisation de la traverse de Sembadel-Gare

— La traverse du bourg de Sembadel-Gare est identifiée dans le Plan du Parc comme « espace dégradé à requitaler ». Sembadel-Gare s'est construit à partir d'un nœud ferroviaire majeur – entre les lignes Saint-Germain-des-Fossés/Darsac (Le Puy-en-Velay) et Sembadel/Bonson (Saint-Etienne). Aujourd'hui, cette gare n'est plus utilisée par la SNCF. En période estivale, elle est le terminus de deux trains touristiques quotidiens. Ce bourg est organisé autour de deux grands axes routiers : la D906 et la D22 (rue de la Gare) qui longe la voie ferrée. La D906 est très fréquentée (environ 2 900 véhicules par jour) et le trafic de grumiers est important sur les deux routes, en raison de la présence d'une scierie à l'extrémité ouest du bourg. Le sentiment d'in sécurité routière est accentué par l'absence d'une réelle délimitation du caractère urbain du bourg.

— Au-delà de la mise en sécurité, l'étude lancée par la commune a pour objectif la valorisation de ce bourg : le projet doit s'attacher à l'amélioration de la qualité des espaces publics, en cohérence avec l'identité locale et dans une optique de

simplicité et de confort des usagers. La prise en compte de l'environnement fait partie intégrante de la démarche. Elle se traduira dans le choix des matériaux, des plantations, des techniques de gestion de l'eau, des modes d'entretien, de la place accordée à la biodiversité. Le Parc a accompagné l'équipe municipale dans la préparation de la mission détenue d'aménagement qui a débuté en décembre.

Protéger les sites et les espaces paysagers les plus emblématiques

Inventaire des chemins patrimoniaux

— Les chemins ruraux, et en particulier les « chemins patrimoniaux » ou « chemins bâtis », sont des éléments d'identité du Livradois-Forez : ils constituent des témoignages remarquables de savoir-faire associés aux activités agricoles qui ont façonné les paysages.

— Afin de mieux connaître ce patrimoine et dans le but de proposer un programme de valorisation, un premier inventaire des « chemins bâtis » a été lancé sur le territoire du SILVOM d'Ambert. Cette enquête a été menée par le Parc au cours du premier semestre 2012.



Vers Cunillat

Transmettre et investir les patrimoines culturels d'hier et d'aujourd'hui

Sauvegarder et mettre en valeur le bâti remarquable

Façades et petit patrimoine

Au-delà des conseils techniques apportés aux communes pour l'aménagement ou la restructuration de bâtiments communaux, le Parc a apporté un soutien financier à la réalisation de 7 projets, dans le cadre du son programme « restauration du petit patrimoine et des façades de bâtiments publics ouverts au public ». Cinq concernent des faç-



cades : deux bâtiments à Javauge (Haute-Loire), un à Saint-Georges-la-Croix (Haute-Loire), un à La Renaudie (Puy-de-Dôme) et un à Vals-le-Chastel (Haute-Loire) ; un concerne le petit patrimoine (Champagnac-le-Vieux, Haute-Loire) ; exceptionnellement, le Parc a soutenu la restauration de la jasserie des Choumettes (Valcivières).

Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques par une gestion quantitative de la ressource en eau

SAGE Dore

Conformément au Code de l'environnement, les documents du SAGE Dore adoptés en 2011 par la CLE¹ - plan d'aménagement et de gestion durable des ressources en eau et des milieux aquatiques, règlement et rapport d'évaluation environnementale - ont été soumis à une procédure de consultation et d'enquête publique en 2012. A l'issue de la consultation, la CLE a modifié un point du règlement concernant la préservation des zones humides.

Emergence du contrat territorial Dore amont

Le SAGE Dore prévoit la mise en place de contrats territoriaux, avec une échéance de fin de bon état fixée à 2015. En 2012, le Parc, qui avait déjà permis la mise en place du CIE² Dore moyenne, a recruté un animateur chargé de préparer ces procédures pour le secteur Dore amont et de piloter les études préalables nécessaires.

Fin 2012, le Parc a fourni aux élus, aux agents de développement des communautés de communes et aux partenaires techniques de cette démarche un document de synthèse exposant les différentes pressions et altérations que subit le réseau hydrographique de la Dore amont, et une plaquette présentant la préparation, les objectifs et l'organisation du futur contrat territorial.

Deux comités de pilotage chargés de suivre la mise en œuvre du contrat territorial Dore amont ont été mis en place. Le diagnostic préliminaire, l'état des lieux du SAGE et l'analyse des données recueillies lors de la préparation de ce contrat territorial révèlent l'existence de perturbations chroniques de la qualité des eaux et certaines lacunes dans les connaissances. Afin d'établir un diagnostic du fonctionnement et de l'état écologique du réseau hydrographique et de permettre l'élaboration d'un programme d'actions, une étude de la qualité biologique et physico-chimique des cours d'eau du bassin versant de la Dore amont a été lancée. Des campagnes de prélèvements seront réalisées en 2013 et 2014.

Communication et suivi de dossiers

- En 2012, le Parc a mené, en interne et auprès du grand public, des actions d'information et de sensibilisation à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques : exposition sur la Dore, participation à une émission de France Bleu Pays d'Auvergne – H2O - consacrée aux zones humides, organisation et animation de huit réunions publiques sur les zones humides.

Préserver et restaurer la qualité physique des ressources aquatiques



Héron sur la Dore

Inventaire des zones humides du bassin versant de la Dore

- Dans le cadre de l'élaboration du SAGE Dore, le Parc a réalisé un inventaire des zones humides du bassin versant de cette rivière. Conformément aux dispositions du SAGE⁴ Loire-Bretagne, cette étude apporte une connaissance précise sur la localisation de ces zones. Au cours d'une première phase menée en 2011, ont été repérées de grandes enveloppes de présence potentielle des zones humides et définis les grands enjeux de biodiversité et de fonctionnalité. En 2012, la seconde phase a permis de repérer les secteurs prioritaires et de proposer des inventaires de terrain pour ceux présentant de forts enjeux. Au total, 50 sites ont été délimités et hiérarchisés. Cette étude validée par la CLE a été présentée lors de huit réunions publiques qui ont précédé l'enquête publique. La mise en œuvre des contrats territoriaux sur le bassin versant de la Dore permettra de compléter ces inventaires et de mener une concertation avec les propriétaires concernés.

de perturbations chroniques de la qualité des eaux et certaines lacunes dans les connaissances. Afin d'établir un diagnostic du fonctionnement et de l'état écologique du réseau hydrographique et de permettre l'élaboration d'un programme d'actions, une étude de la qualité biologique et physico-chimique des cours d'eau du bassin versant de la Dore amont a été lancée. Des campagnes de prélèvements seront réalisées en 2013 et 2014.

Contrat restauration et entretien des tourbières des Hautes-Chaumes du Forez

- Le Parc assure la coordination du contrat pour la préservation de trois tourbières interdépartementales et interrégionales situées sur les Hautes-Chaumes du Forez, en tête de bassins versants : les tourbières de la Croix de Barras, de l'Oule et de la Richarde - communes de Sauvain et de Saint-Bonnet-le-Courreau (Loire), de Job et de Valcivières (Puy-de-Dôme). Ce contrat a pour objectif de préserver la qualité hydrologique et la biodiversité de ces tourbières. Signé en 2008, pour une durée de cinq ans, par les quatre maires d'ouvrage qui interviennent sur ces sites - le Conservatoire des espaces naturels d'Auvergne, le Conservatoire d'espaces naturels de Rhône-Alpes, le Conseil général de la Loire et le Parc et, par les financeurs, il a été labellisé au titre du Plan Loire Grandeur Nature. Les maîtres d'œuvre réalisent les actions prévues dans le projet global : acquisitions foncières, contractualisations avec les agriculteurs, aménagements (mise en défens, installation d'abreuvoirs), suivis scientifiques, valorisation de cette expérience...
- En 2012, une dernière campagne de suivi des espèces de papillons bio-indicatrices de l'état de conservation des zones humides a été réalisée sur les trois tour-

Promouvoir et développer une gestion durable de la forêt



Accroître la qualité des boisements par des pratiques sylvicoles durables

Appel à projet « Forêt et biodiversité »

bières. Cette étude apporte des éléments d'information sur l'impact du pâturage sur les cortèges de papillons. Il a été observé une augmentation des effectifs du Nacré de la Canneberge sur la tourbière de la Croix de Barras et sur celle de la Goutte de l'Oule (mêmes si elles sont inférieures à ceux connus avant 2000). En limitant le pâturement auquel ce papillon est sensible, la mise en défens a probablement eu un rôle positif. A l'issue de ces cinq années de suivi, on note que le nombre d'espèces et l'indice d'abondance global sont plus élevés sur les secteurs mis en défens, que l'impact du pâturage est tamponné si le printemps est humide et la végétation abondante et que le gradient de diversité et l'indice d'abondance diminuent du bas-marais vers le haut-marais.

Comme en 2008 et 2010, des suivis des milieux naturels et des espèces végétales patrimoniales ont été réalisés sur les trois tourbières par les Conservatoires des Espaces naturels d'Auvergne et de Rhône-Alpes. Il en ressort que les trois espèces patrimoniales ciblées se sont maintenues sur les placettes de suivi initiales. Surtout perturbation majeure, le maintien à long terme de la Loïche des Bourbiers sur la tourbière de l'Oule et de la Scheuchzerie des marais sur celle de la Croix de Barras semble assuré. En revanche, les relevés du lycopode inondé sur la tourbière de la Richardie semblent montrer une réduction progressive de son

abondance. Son maintien n'est donc pas certain à long terme. Ces suivis indiquent que les habitats tourbeux se sont globalement bien maintenus et n'ont pas subi de dégradations importantes. Malgré des variations de la diversité floristique d'une année sur l'autre, la plupart des placettes présentent une certaine stabilité des habitats. De plus, les préconisations de retard de pâturage ou la mise en défens de secteurs pour restaurer les habitats ont un impact sur le bon état des placettes concernées. Même si certaines évoluent, les pratiques agricoles n'ont pas un impact suffisant pour remettre en cause les habitats des tourbières en place. Ces suivis de végétation ne révèlent que des tendances qui doivent être confirmées sur le long terme.

En 2012, le CEN a constaté les effets bénéfiques des travaux réalisés en 2010 et 2011 sur les tourbières de la Croix de Barras et de l'Oule : aménagement de parcs de pâturage avec mise en défens de secteurs fragiles (zones les plus tourbeuses, portions de ruisseau et sources) et installation d'abreuvoirs. Toutefois, on note la nécessité d'un entretien des équipements et d'une surveillance de certains secteurs sur lesquels des phénomènes nouveaux de pâturement apparaissent. Des conventions ont été signées avec les propriétaires et les agriculteurs pour préciser les modalités de gestion et d'entretien du matériel.

1. Conservatoire d'espaces naturels



- Deuxième volet : la mise au point, dans un réseau de parcelles expérimentales en forêt privée et en forêt publique, d'un itinéraire sylvicole pour les sapinières de basse altitude soumises aux changements climatiques. Des opérations sylvicoles nouvelles seront testées, des itinéraires techniques seront mis au point et un suivi à long terme de l'évolution des parcelles sera engagé.
- Troisième volet : l'élaboration d'un indicateur permettant de qualifier la gestion des berges de rivières et la qualité biologique des cours d'eau. Il s'agit de rechercher une corrélation entre la biodiversité du ruisseau et celle des parcelles boisées limitrophes ; cette expérimentation sera confiée à la Fédération départementale de pêche du Puy-de-Dôme.
- Un indicateur permettant de qualifier la gestion des berges de rivières et la qualité biologique des cours d'eau. Il s'agit de rechercher une corrélation entre la biodiversité du ruisseau et celle des parcelles boisées limitrophes ; cette expérimentation sera confiée à la Fédération départementale de pêche du Puy-de-Dôme.
- Ces volets seront mis en œuvre dans des zones-tests du territoire de la Charte forestière d'Amber. Bien entendu, les résultats de cette expérimentation pourront bénéficier à la totalité de ce territoire puis aux autres zones du Livradois-Forêt concernées par les problématiques de zones humides, de sapinières de basse altitude et de gestion des ripisylves.

Rendre l'exploitation forestière plus productive, dans le respect des paysages et des enjeux environnementaux

Reconstitution de la ressource forestière : action de communication



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière



1. Office national des forêts
2. Centre régional de la propriété forestière

Encourager des pratiques agricoles saines favorables à une gestion durable des ressources

Accroître l'autonomie des exploitations agricoles et diffuser des pratiques durables

Développer un tourisme durable de nature et de patrimoine, fondé sur des rencontres

Partager et animier une stratégie touristique commune misant sur l'image parc naturel

Accompagnement des porteurs de projets

En 2012, le Parc a accueilli 48 personnes dont les projets ont un lien avec l'agriculture : 23 sont maintenant accompagnées par des partenaires du Parc (chambres d'agriculture, boutiques de gestion...), deux poursuivent leur projet ailleurs, 12 l'ont abandonné et 11 font (ou ont fait) l'objet d'un suivi dans la durée par le Parc, principalement pour des projets de transformation de produits et de vente directe ou de diversification vers de l'accueil touristique ou des activités culturelles.



Réseau Installation foncier en Livradois-Forez

En 2012, le réseau Installation foncier en Livradois-Forez a recruté un technicien en temps partiel pour le suivi des « cédants », en relation avec les agents de développement des communautés de communes. En lien avec les communautés de communes et ce réseau, le Parc travaille à la mise en place d'outils de valorisation de terrains en friches ou sous-exploités. À la suite du diagnostic foncier réalisé dans le territoire de la Communauté de communes de la Montagne Thiennoise – qui a intégré le réseau en 2011 - une proposition d'échanges amiables a été formulée.

Développer des filières courtes et mettre en valeur les produits locaux

Filières de valorisation des produits

Animation de projets collectifs

Le Parc a fait réaliser une évaluation du réseau Saveurs du Livradois-Forez qui regroupe 55 producteurs, 32 distributeurs et 6 transformateurs de produits locaux avec pour objectif d'augmenter le nombre de points de vente de produits locaux en s'appuyant sur les commerces de proximité. Il ressort de cette étude que ce réseau nécessite une animation plus soutenue que celle existante et qu'il doit fonctionner par secteurs géographiques afin de créer des relations de proximité entre les acteurs. Par ailleurs, un intranet permettrait aux membres du réseau d'avoir des informations sur les produits disponibles, les conditions de livraison, les prix etc.



Fromage et fromages fermiers du Livradois-Forez

Une action de formation concerne 9 exploitations agricoles du Livradois-Forez productrices de fromages fermiers ou de fourme, soit 18 personnes. Ce programme est animé par le Parc et bénéficie de crédits du Conseil général du Puy-de-Dôme, du Conseil régional d'Auvergne et, depuis 2012, de crédits FEADER¹. Le CFFPA² d'Aurillac réalise des audits des exploitations, depuis l'alimentation des animaux jusqu'à l'affinage du fromage, afin d'identifier les points forts et les points faibles, de comprendre les causes des accidents de fabrication et de l'irrégularité des produits et de les corriger. Une approche organoletique permet à chaque producteur de définir son produit, de le faire évoluer, d'en parler.

¹Fonds européen agricole pour le développement rural
²Centre de formation professionnelle et de promotion agricole

La Maison du Tourisme



Maison du tourisme

Depuis avril 2011, la Maison du tourisme du Parc naturel régional Livradois-Forez regroupe l'ensemble des acteurs touristiques de ce territoire : communautés de communes, syndicats mixtes, offices de tourisme, réseaux d'acteurs touristiques... Elle est donc chargée de la mise en œuvre de la politique touristique du Livradois-Forez avec pour objectif de contribuer au développement touristique et économique du Livradois-Forez. Les adhérents ont décidé d'harmoniser leurs stratégies, de mutualiser leurs moyens, de renforcer la synergie et la complémentarité de leurs actions, de créer une dynamique de développement et de contribuer à la valorisation, à l'organisation et à la vente de l'offre touristique. Le Parc, qui est l'un de ses membres fondateurs, l'accompagne par la mise à disposition gratuite d'un salarié, de locaux, d'un véhicule et de services (affranchissement, téléphone, photocopies, internet) et par une contribution financière au programme d'actions.

Relations avec la presse

Dans le cadre d'une convention signée en 2012 par le Parc et la Maison du tourisme, cette dernière assure désormais l'ensemble des relations avec la presse pour ce qui concerne le tourisme dans le Livradois-Forez.
Dans le courant de l'année, elle a accueilli plusieurs journalistes - en partenariat avec le Comité régional de développement touristique d'Auvergne - et organisé un voyage de presse auquel participaient TF1, Le Parisien/Aujourd'hui en France, Le Progrès, Oïbiwi, Rustica, Le Poyson d'Auvergne et Auvergne éco.
Des acteurs touristiques du territoire ont participé à une journée de formation à l'accueil de la presse.

Développer et structurer une offre touristique originale de découverte de la nature, des patrimoines et des hommes

Accompagner les acteurs du tourisme et les vacanciers vers des pratiques plus durables

Randonnée en Livradois-Forez

- Le Parc soutient financièrement l'association Randonnée en Livradois-Forez (RELF) dans le cadre d'une convention d'objectifs annuelle qui prévoit que RELF assure la cohérence de la gestion de la randonnée sur l'ensemble du Livradois-Forez, analyse la satisfaction et le comportement des randonneurs, diversifie l'offre des circuits, maintient la qualité des circuits existants (entretien, balisage), accompagne les gestionnaires des hébergements liés aux itinéraires de randonnée, développe des supports d'information de qualité, assure auprès du plus grand nombre la promotion de l'offre de randonnée.
- En complément de son soutien à RELF, le Parc contribue au développement de la randonnée en fournissant du matériel aux bénévoles de l'association qui assurent l'entretien et le balisage des sentiers.

Charte européenne du tourisme durable



LA CHARTE EUROPÉENNE DU TOURISME DURABLE DANS LES ESPACES PROTÉGÉS

— Signataire de la Charte européenne du tourisme durable pour la période 2005-2010, le Parc a été à nouveau certifié en 2011 pour la période 2011-2015. Ce renouvellement lui permet d'inscrire le développement d'un tourisme durable dans une démarche reconnue, éprouvée et valorisée à l'échelle européenne, tout en mettant en œuvre, de façon concertée, les objectifs opérationnels de sa nouvelle Charte. Cette démarche s'inscrit également dans la stratégie de développement touristique durable menée par l'IPAMAC. En 2012, le Parc a renouvelé son adhésion à la fédération Europarc, ce qui lui permet de bénéficier de la dynamique d'un réseau européen d'échange d'expériences.

— En 2012, deux propriétaires de chambres d'hôtes ont obtenu la marque Accueil Parc.

Huit prestataires du Livradois-Forez ont participé au concours « Un autre tourisme s'invente ici » organisé par l'IPAMAC. La ferme de Roche (Brousse, Puy-de-Dôme) a obtenu le 2^{ème} prix de la catégorie « sites de visites ».

Signataires de la Charte européenne du tourisme durable.
Hébergements bénéficiant de la marque Parc.



Chemin de randonnée dans le Livradois

Sur les pas de Gaspard

- L'association Sur les Pas de Gaspard, qui est accompagnée par le Parc depuis sa création en 2001, regroupe des prestataires touristiques proposant des animations et séjours pour les enfants. Ses activités visent à améliorer la qualité pédagogique des prestations de ses adhérents, en lien avec les spécificités du Livradois-Forez, à augmenter l'offre éducative, à organiser la promotion des activités de ses adhérents, à créer des passerelles avec les autres réseaux touristiques du Livradois-Forez pour créer de nouveaux produits et diversifier l'offre, à proposer un plan de formation/amélioration à ses adhérents qui ne possèdent pas encore le signe de reconnaissance Patrimoine et environnement.
- En 2012, un centre d'hébergement a adhéré à l'association. Ainsi que cinq structures dont le contenu pédagogique des animations a été au préalable examiné par des animateurs de l'association et du Parc.
- L'association a édité sa plaquette « Gaspard en vacances » et a participé à la journée de formation des nouveaux directeurs d'écoles du Puy-de-Dôme. Elle a remanié son site internet pour l'adapter aux pratiques et besoins du public familial et scolaire.

Route des Métiers

- Depuis 1987, la Route des Métiers assure la promotion des activités de ses adhérents : artisans, producteurs Fermiers, musées et châteaux. Une convention annuelle lie le Parc et cette association dont les activités favorisent la fréquentation touristique du Livradois-Forez, source de retombées économiques. En 2012, elle a accueilli sept nouveaux adhérents qui, au préalable, avaient reçu la visite des membres de sa Commission qualité chargés de s'assurer que ces candidats remplissaient bien les conditions d'adhésion. Elle a réédité son dépliant et préparé un nouveau site internet.



Schéma régional d'énergie

vers une stratégie
de développement
d'énergie photov

Depuis 2010, le Parc souhaite favoriser un développement responsable » du photovoltaïque. Les travaux menés en 2010 et 2011 ayant fait ressortir un manque d'informations objectives des collectivités sur la filière photovoltaïque, les deux parcs naturels régionaux d'Auvergne - Livradois-Forez et Volcans d'Auvergne - ont organisé, en 2012, une journée technique sur le thème : « Installations solaires photovoltaïques dans un parc naturel régional ». Les membres du Comité syndical, de la Commission aménagement et de la Commission développement du Parc ont été invités ainsi que les techniciens de collectivités. s'agissait d'exposer aux participants - environ 25 personnes - les notions de base d'un projet photovoltaïque (principes techniques), leur présentation, sur le terrain, des exemples de projets et de réalisations photovoltaïques dans un Parc naturel et de leur apporter des informations sur l'investissement des citoyens dans un projet d'énergies renouvelables.

Document de portée stratégique mis en place par la Loi Grenelle 2, le SRCAE Auvergne a été co-élaboré par la Région et l'Etat. Il définit des orientations et objectifs à horizons 2020 et 2050 en matière de réduction des gaz à effet de serre, de maîtrise de la demande en énergie, de développement des énergies renouvelables, de limitation des pollutions atmosphériques et d'adaptation au changement climatique. Il contient également le Schéma régional éolien (SRE) comprenant la liste de communes identifiées comme favorables pour l'implantation d'EDE et un cahier de recommandations. En ce qui concerne le Livradois-Forez, il reprend intégralement le zonage défini par le Parc dans son schéma éolien adopté en juillet 2009. Approuvé par le Conseil régional en juillet 2012, le SRCAE Auvergne a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 20 juillet 2012. Les techniciens du Parc ont participé à son élaboration. En février 2012, le Bureau

A close-up photograph showing the edge of a red-tiled roof. The tiles are arranged in a traditional pattern, and the roof is bordered by a dark, weathered wooden fascia board.

Petit équipement photovoltaïque

Des pratiques plus durables pour une autre vie

Impliquer les entreprises dans plus de performance environnementale et sociale

Favoriser l'innovation, diffuser les bonnes pratiques et faciliter l'installation d'entreprises responsables



Accueil d'actifs et de nouvelles populations

Le Parc accueille des porteurs de projets économiques, les conseille et les oriente vers les communautés de communes et vers ses partenaires spécialistes de l'accompagnement de la création et de la reprise d'entreprise. Lorsqu'un projet présente un intérêt ou un enjeu pour le Livradois-Forzé, son instigateur est accompagné plus longtemps par le Parc qui peut notamment lui proposer une « résidence d'entrepreneur », selon la formule mise en place et soutenue par l'ARDTA¹. En 2012, 54 porteurs de projet (hors agriculture) ont pris contact avec le Parc. 16 ont fait une demande sur le site Internet du réseau Cap'Actif, cinq ont été rencontrés à l'occasion de l'action de prospection menée sous l'égide de l'ARDTA à Paris et sept ont été orientés vers le Parc par celle-ci. L'animateur du Parc a répondu à toutes ces demandes qui ont débouché sur quatre installations et deux résidences dont une portée par le Parc.

La phase-test de la nouvelle Charte Cap'Actif a permis de mieux adapter celle-ci aux pratiques réelles de ses membres et de donner plus d'ambition au réseau. Cette Charte, réécrite avec les partenaires, a été signée par eux en juin 2012, en présence de 46 élus et techniciens.
Le réseau Cap'Actif a accueilli trois nouveaux membres : Cabestan, Pays d'Ambert Initiatives et la Communauté de communes de Billom – Saint-Dier.

¹ Association des acteurs du développement du Massif central

Construire une offre d'activités durables

Le Parc a initié une démarche qui vise à favoriser la création d'activités à partir de besoins exprimés par les habitants et les collectivités du Livradois-Forzé. En 2012, 92 « pistes d'activités » ont émergé. Elles sont issues des onze Cap'Offres qui se sont déroulées au cours de l'année, de l'enquête sur les commerces et services de proximité menée auprès des habitants de la Communauté de communes du Pays de Cunihat, et de discussions avec des partenaires ou des acteurs locaux. Parmi ces pistes, 4 ont donné lieu à la diffusion d'une offre. Elles concernent des secteurs aussi différents que le télétravail, le bûcheronnage manuel, des brasseries artisanales et la santé. Certaines devraient déboucher sur des installations en 2013. D'autres pistes doivent être redéfinies ou combinées avant de faire l'objet d'une étude de viabilité. De nouvelles offres devraient donc être publiées en 2013.

Favoriser la responsabilité sociétale des entreprises

Le Parc souhaite impliquer les entreprises du Livradois-Forzé, dans plus de performance économique, environnementale et sociale et les accompagner dans l'évolution de leurs pratiques. Pour favoriser cette implication, il existe un outil : **la démarche Responsabilité sociétale dans les entreprises (RSE)**. En 2012, **le Parc a mobilisé ses partenaires pour lancer cette démarche** : chambres consulaires, Conseil régional d'Auvergne, ARDE² Auvergne, Comité d'expansion économique du Puy-de-Dôme, DREAL³ Auvergne, DIRECC⁴ Auvergne, CARSAT⁵ Auvergne, Plate-forme 21, Maceo⁶, ADEM⁷, Pole emploi Thiers-Ambert, Ville de Thiers, Communauté de communes de la Montagne Thiennoise, entre Dore et Allier et du Pays de Courpière. Ensemble, ils ont rédigé un cahier des charges pour confier une mission à un prestataire extérieur. Dans un premier temps, cette prestation comprendra un état des lieux des pratiques des entreprises en matière de développement durable, une analyse des points forts et des axes d'amélioration possibles et l'identification des freins et des leviers d'action. Plus viendra le temps d'élaborer un programme d'actions engageant les entreprises, les collectivités et les organisations professionnelles dans le but d'accroître les performances économiques, environnementales et sociales des acteurs économiques.

Développer l'écologie industrielle



Voir notice des papiers et cartons.

² Agence régionale de développement des territoires d'Auvergne
³ Agence de développement économique et de l'emploi
⁴ Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du développement
⁵ Direction régionale de l'industrie et de la consommation, du travail et de l'emploi
⁶ Caisse d'assurance retraite et de santé au travail
⁷ Association des acteurs du développement du Massif central
⁸ Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

Lançamento das Eco-Franquias

Lancement des Eco-trophées

Après plus de 20 ans d'existence, le concours *Création ou reprise d'entreprises* en Livradois-Forêt a évolué pour devenir les Trophées des entreprises du Parc Li-vradois-Forêt qui récompensent, tous les deux ans, au maximum 12 entreprises du Parc en création, reprise ou développement. Pour concourir, celles-ci doivent mettre en place des actions exemplaires contribuant au développement durable et répondant aux enjeux de la Charte du Parc : valorisation des savoir-faire, des ressources et de la culture locale, préservation des milieux naturels, renforcement du lien social et des solidarités.

En 2013, 33 entreprises ont déposé un dossier de candidature. Le jury fer a ses choix en janvier 2013. Chaque lauréat de la catégorie « *Création ou reprise d'entreprises* » recevra une prime de 10 000 à 10 000 euros et chaque lauréat de la catégorie « *Entreprises en développement* » bénéficiera

de la prise en charge d'une prestation de conseil pour un montant maximum de 3 000 euros.

En novembre 2012, la CRES Auvergne et le Cercle des Entreprises de l'ESS ont signé une convention pour travailler ensemble à la préfiguration d'un Pôle Economie sociale et solidaire (ESS) en Livradois-Forez. Cette initiative originale était placée sous le haut patronage du ministre délégué auprès du ministre de l'Economie et des Finances, chargé de l'Economie sociale et de la Consommation et du Président du Conseil régional d'Auvergne. Ce pôle a plusieurs objectifs : mobiliser les acteurs de l'ESS ; accompagner les entreprises de l'ESS dans leurs démarches de mutualisation d'emploi, de lieux de services ; valoriser et faire connaître les bonnes pratiques des entreprises de l'ESS ; expérimenter de nouvelles pratiques.

Mettre en œuvre un urbanisme frugal en espace et en énergie

Doter tout le Livradois-Forez d'outils stratégiques et réglementaires dans les domaines de l'urbanisme et de l'habitat

Documents d'urbanisme

- | | | |
|--|---|--|
| <p>— 16 des 93 communes incluses dans le périmètre du SCOT du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud appartiennent au territoire du Parc : 10 communes de la Communauté de communes de Sauxillanges, 5 communes de la Communauté de communes Bassin Minier Montdagny et une commune de la Communauté de communes des Coteaux de l'Allier.</p> | <p>Ce SCOT doit donc être compatible avec la Charte du Parc (article L. 122-1-12 du code de l'Urbanisme). Aussi le Parc a été associé aux travaux d'établissement et a participé aux réunions du comité de pilotage, aux séminaires et aux ateliers thématiques organisés par le Pays d'Issoire Val d'Allier</p> | <p>Sud dont le Comité syndical a adopté le projet de SCOT en juin 2012. Le bureau syndical du Parc a rendu un avis favorable à ce projet en recommandant qu'une attention particulière soit apportée à la rédaction des prescriptions et à la cartographie afin d'assurer la cohérence avec la Charte Marsac-en-Livradois</p> |
| <p>— Les 7 communautés de communes de l'arrondissement d'Ambert ont décidé d'élaborer conjointement leur politique d'habitat, dans le cadre d'un Plan local d'habitat (PLH). En 2012, le Parc a participé aux travaux du comité technique et du comité de pilotage chargés de ce projet.</p> | <p>— Les 4 communautés de communes du bassin thiernois conduisent ensemble une réflexion stratégique sur l'habitat, dans l'objectif d'élaborer un PLH pour chaque EPCI. En 2012, le Parc a participé aux travaux du comité technique et du comité de pilotage chargés de ce projet.</p> | <p>Le PLU³ de la Communauté de communes du Pays d'Olliergues (Puy-de-Dôme), approuvé par le Conseil com-</p> |
|  | <p>Relancer la construction terre</p> | <p>— Comme pour l'éco-construction, le Parc cherche à stimuler la demande de rénovation et de construction pour développer la filière « construction terre » puis à structurer l'offre.</p> |
| <p>— En 2012, les huit chantiers participatifs organisés par le Parc sur des bâtiments de communes volontaires ont attiré plus de 150 personnes. Les habitants sont invi-</p> | <p>— En 2012, les huit chantiers participatifs organisés par le Parc sur des bâtiments de communes volontaires ont attiré plus de 150 personnes. Les habitants sont invi-</p> | |



Maurice and the Inca

Accompagner la mutation du secteur du bâtiment vers l'éco-construction

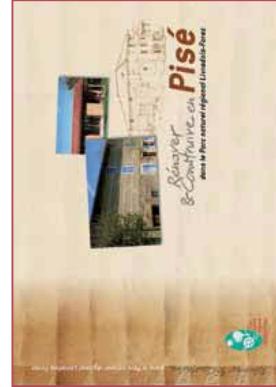
Dépendances / École construction

- Pour favoriser le développement d'une filière déco-construction dans le Livradois-Forez, le Parc mène prioritairement des actions à stimuler la demande en agissant sur la commande publique et sur celle des particuliers. Parallèlement, il travaille sur l'offre : programme de formation,

mise en réseau des artisans, installation de nouveaux acteurs (22 participants).

- En 2012, il a organisé – à l'occasion de l'opération Ma Maison, Ma Planète – une rencontre sur l'intégration des critères de développement durable dans les marchés publics de la construction ou de la rénovation des bâtiments publics.
- Dans le cadre d'une collaboration avec le Parc, le GRETA Livradois-Forez

Forez à formé, en trois ans, plus de 70 demandeurs d'emploi du bassin Thiiers-Ambert à la maçonnerie éco-construction ; plus de trente d'entre eux se sont présentés au CAP de maçonnerie. Cette formation a été reconnue, en 2012, par l'Inspection académique de Clermont-Ferrand qui a créé, par arrêté, le Certificat ECO-construciton qui trace, en voie vers



Chambre régionale de l'économie sociale et Groupement d'établissements pour la formation continue

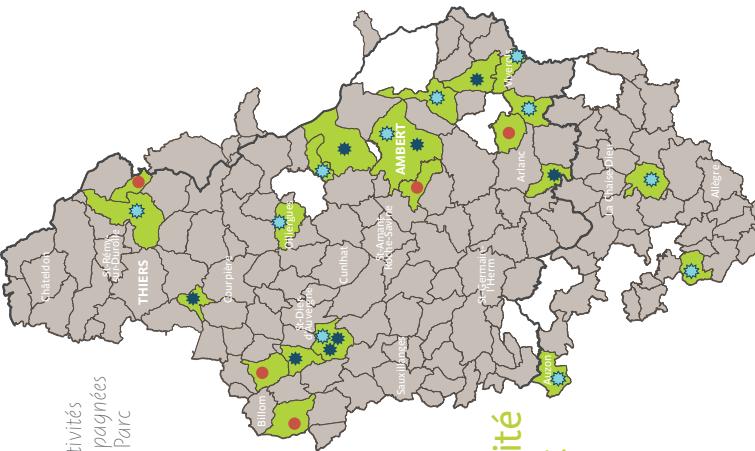
¹ Schéma de cohérence territoriale
² Etablissement public de coopéra-

L'ensemble des documents de planification intercommunale et d'urbanisme intercommunal

4 Plan d'occupation du sol



- Outre la Communauté de communes du Pays d'Olliergues (voir ci-dessus) le Parc a accompagné, au cours de l'année 2012, 3 Communautés de communes du Puy-de-Dôme – Pays d'Ambert, Pays de Cunihat, et Valée de l'Ance ; pour l'établissement d'un PLU, 4 communes du Puy-de-Dôme – Châteldon, La Monnerie-le-Montel, Saint-Dier-d'Auvergne et Sermenizon – pour l'établissement ou la révision de leur PLU et 3 communes du Puy-de-Dôme – Saint-Flour-l'Etang et Saint-jean-en-Val – pour l'élaboration ou la révision de leur carte communale.



Favoriser la qualité et l'exemplarité dans les projets d'aménagement

Signalétique

- En 2012, le Parc a accompagné les projets de Schéma de signalisation touristique et économique portés par les communautés de communes des Cézeaux de l'Allier, de la Montagne thiernoise, du Pays d'Arlanc, du Pays de Cunihat et du Pays de Sauxillanges et par la commune de Thiers. L'animatrice intervient en appui de chaque collectivité pour la rédaction d'un cahier des charges, pour la réalisation d'un diagnostic de terrain et d'un état des lieux et pour la mise en œuvre de la stratégie de signalisation et de communication en tenant compte de la charte signalétique du Parc.

- **Le Parc a renouvelé les panneaux des 34 entrées principales et secondaires dans son territoire.**

- Un programme d'implantation aux entrées des communes de panneaux indiquant leur appartenance au Parc a été élaboré.

Habiter autrement les centres bourgs

- Le programme Habiter autrement les centres-bourgs, porté par le Parc (maîtrise d'ouvrage) et le Conseil général du Puy-de-Dôme, bénéfice de financements de l'Europe (Leader), de l'Etat (DATAR), du Conseil régional d'Auvergne, du Conseil général du Puy-de-Dôme, du Parc Livradois-Forêt, des communes participantes et, le cas échéant des communautés de communes. Il répond à trois objectifs principaux :
 - proposer une méthodologie transportable de rec尋etude des centres-bourgs en osant l'inattendu ;

- édité des affiches et flyers à l'intention des habitants et usagers des centres-bourgs.
- Plusieurs parcs naturels et collectivités extérieures au Livradois-Forêt ont pris contact avec le Parc pour mieux connaître ce programme en vue de s'en inspirer.

Habitat groupé en autopromotion

- Le programme Expérimentation d'une démarche d'habitat groupé en autopromotion présenté par le Parc en réponse à un appel à projets lancé en 2011 à l'intention des parcs naturels régionaux – par le ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement et par la DATAR a été retenu. Il s'appuie notamment sur un projet déco-hameau lancé en 2008 par la commune de Bertignat (Puy-de-Dôme) pour accueillir de nouveaux habitants. Maître d'œuvre et coordinateur de l'opération, le Parc a organisé une consultation pour la sélection en juin 2012 d'une équipe chargée, d'une part, d'accompagner un groupe de familles dans une démarche d'auto-promotion et, d'autre part, une fois le programme établi, de réaliser une mission d'assistance architecturale auprès de ces familles. Des réunions publiques ont été organisées afin de faire connaître la démarche et d'identifier de futurs acquéreurs. Des supports d'information ont été réalisés : une plaquette de promotion (600 exemplaires) et un blog mis à jour régulièrement (<http://berthignat.com/echameau>).

Développer l'ingénierie territoriale en créant un atelier d'urbanisme

Atelier d'urbanisme

- La Charte du Parc prévoit de créer un « atelier d'urbanisme rural » pour développer une ingénierie territoriale adaptée au Livradois-Forêt. Le Conseil régional d'Auvergne et le Conseil général du Puy-de-Dôme ont fourni au Parc les moyens d'expérimenter, pendant trois ans, la mise en place de ce dispositif d'accompagnement de projets. Une phase importante de concertation s'est déroulée en 2011 avec l'étude de préfiguration. Le terme « Atelier d'urbanisme en Livradois-Forêt » désigne :
 - l'Atelier proprement dit qui fonctionne comme un collectif des collectivités qui interviennent auprès des collectivités du Livradois-Forêt (Parc, EPCI, CAUE du Puy-de-Dôme, CAUE de la Haute-Loire, DDF de la Loire, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme et Aduhme) et sont appelés à travailler ensemble et à se coordonner très régulièrement;
 - la cellule technique du Parc (appelée « Cellule urbanisme ») qui regroupe les chargés de mission qui sont, à même d'aider les collectivités pour leurs projets d'aménagement, de paysage, d'urbanisme et d'architecture, par des conseils et un accompagnement technique renforçant la conduite du projet ; le renforcement de ses moyens humains lui permet d'apporter un soutien technique à tous les PLU et à tout projet d'aménagement.



Atelier participatif à La Monnerie-le-Montel

« Conseil d'architecture, d'urbanisme et environnement – Direction départementale des territoires – Association pour un développement urbain harmonieux pour la nature et l'énergie, plus sain et durable avec le nom d'Agence locale des énergies et du climat. »



AXE 4

Développer des modes de transport et de déplacement doux en milieu rural

Jouer l'atout de la voie ferrée Peschadoires-Estivareilles/Darsac



La voie ferrée vers Vertolay

Citoyen d'ici et du monde : l'Homme au cœur du projet

L'Atelier s'appuie également sur un large réseau de partenaires - compétences publiques et privées - qui interviennent sur le territoire du Parc, dans les domaines de l'aménagement. Il s'agit de construire une culture commune avec ces partenaires.

En 2012, au cours d'un séminaire de deux jours, les techniciens de la vingtaine de structures membres de l'Atelier ont mis au point la charte de l'Atelier et sa notice technique. **Avec l'adhésion de 13 communes à l'Atelier d'urbanisme, l'objectif fixé pour 2012 a été atteint. Leur engagement et leur participation financière permettront la création de deux postes par le Parc en 2013,** dernière année d'expérimentation. En décembre 2012, le Parc et ses partenaires techniques ont signé la Charte d'engagement de l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forêt, approuvant ainsi son fonctionnement en collectif à compter du 1er janvier 2013.

Au cours de l'année, plusieurs projets ont été suivis et accompagnés par la cellule

Parc et ses partenaires, fonctionnant en préfiguration de l'Atelier d'urbanisme. Cet accompagnement a concerné à la fois des projets communaux et intercommunaux (voir la carte page 34).

Afin de permettre la convergence des pratiques des acteurs publics et des professionnels, le Parc a expérimenté un cycle de réunions d'information, « Les rencontres de l'Atelier ».

Le Parc a organisé, à l'intention de ses partenaires techniques et de bureaux d'études, une formation de trois jours consacrée à la rénovation thermique du bâti traditionnel, dont la construction en pisé.

L'Addame a sollicité le Parc pour organiser, à l'intention des élus, des rencontres de proximité sur les économies d'énergie dans les bâtiments publics. Une première réunion s'est déroulée à Celles-sur-Durolle.

Un numéro spécial du journal du Parc a été consacré à l'urbanisme.

Des travaux de modernisation de la voie ferrée Peschadoires-Estivareilles-Darsac se sont déroulés en 2012 : 1350 traverses ont été changées et 2 passages à niveau réhabilités. A Peschadoires ont en outre été réalisés les aménagements nécessaires à l'obtention du statut d'itinéraire terminal embranché (ITE), avec un financement de l'Etat dans le cadre du plan rail. C'est le début d'un ambitieux programme de travaux - sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat ferroviaire du Livradois-Forêt créé en 2011 - qui permettra le développement de l'activité de tourisme ferroviaire, gérée par l'association AgriVAP et l'association des Chemins de fer du Haut-Forêt, et du transport de marchandises pour des entreprises situées à proximité de la voie. Les premiers trains de fret devraient circuler vers le réseau national en 2013. Depuis 2009, le Parc prend en charge l'animation, le suivi et la gestion de l'ensemble de ce projet.

Activer le passage des idées aux actes

Sensibiliser la population en osant l'inattendu

Les Bistrots de Massif

Sept Parcs sont partie prenante du projet Bistrots du Massif Central, porté par l'IPA-MAC. Ce projet part du constat que les bistrots peuvent contribuer à donner une image attractive et accueillante d'un territoire. Restant souvent l'un des derniers (voire le dernier) commerces d'une commune, le bistrot rend de nombreux autres services. Mais la viabilité de ces établissements est fragile. Pourtant, c'est toujours au bistrot qu'habitants et visiteurs trouvent un espace de rencontres et d'échanges. Une programmation culturelle dans les bistrots peut être un des outils de leur développement. En 2012, a été lancée une réflexion autour des facteurs de revitalisation des bistrots : ramener les habitants vers ces lieux de convivialité, dans un souci aussi bien économique que social ; inventer, innover, développer de nouvelles formes de développement économique pour maintenir ces commerces ; proposer des outils aux élus, techniciens et bistroters qui veulent créer, rouvrir, maintenir, développer le bistrot d'une commune. Le Parc Livradois-Forz est le référent technique d'une étude socio-économique dont le cahier des charges a été rédigé et validé par les 7 parcs. Après consultation, une équipe a été retenue. Un comité scientifique réunissant 12 chercheurs de différentes disciplines est chargé de suivre cette mission.



Le Demezou par Pierrick Bourgault

- mettre en valeur les ressources et les richesses du bistrots du Livradois-Forz,
- renforcer « l'appropriation » de la Maison du Parc par les habitants du Livradois-Forz,
- renforcer l'identité du territoire et valoriser les activités du Parc.

Centre de ressources

Le fonds documentaire pluridisciplinaire du Centre de ressources du Parc compte près de 6 000 références et une trentaine d'abonnements. Les livres et études sur les richesses patrimoniales, naturelles et culturelles du Livradois-Forz y occupent une place importante. Ce Centre de ressources fournit donc aux chargés de missions du Parc, aux habitants, aux étudiants et aux personnes de passage de nombreuses informations sur le territoire. En 2012, 294 documents ont été prêtés.

Restructuration de la Maison du Parc

Le Parc a décidé de requalifier les espaces d'accueil et d'information de la Maison du Parc et, en 2012, il a préparé une consultation pour recruter un programmeur chargé de définir un projet. Cette réorganisation répond à plusieurs objectifs :

- améliorer la mission d'accueil et d'information du public (touristes, usagers, habitants, porteurs de projets) et des utilisateurs de la Maison du Parc,



valeurs de référence qui font vivre le projet du Parc. De ces réflexions est née une nouvelle charte graphique. La simplicité et la frugalité de la mise en page expriment la nécessité de développer des pratiques durables et solitaires, économies en espace et énergie. Le traitement graphique améliore la hiérarchisation et la lisibilité des publications : les maquettes du Journal du Parc, du Bilan annuel, de la Lettre du Parc, des monographies et des autres publications du Parc ont été entièrement renouvelées.

Le Journal du Parc

Comme chaque année, le Parc a publié deux numéros du Journal du Parc avec, dans chaque numéro, un dossier sur les richesses du Livradois-Forz. Le numéro paru en novembre a été consacré aux initiatives et actions du Parc et des collectivités en matière d'urbanisme. Un bel exemple de ce qu'est le journal du Parc : une publication grand public, dont la rédaction est confiée à un journaliste, qui met en valeur les dynamismes du Livradois-Forz, montre les expériences, fait place à des points de vue originaux et diffuse des connaissances sur les patrimoines. Le Parc ne s'y exprime pas de manière institutionnelle mais est valorisé par la parole de témoins. Chaque numéro, qui comprend 8 pages, est tiré à 50 000 exemplaires distribués dans les 48 500 foyers du périmètre du

Association des bibliothèques du Livradois-Forz



- Lnumérisation du fonds se poursuit; plus de la moitié des documents du Centre de ressources sont numérisés et consultables à distance (www.parc.livradois-forz.org/ centre-ressources).

— Un partenariat avec l'association Mémo-rial – Seconde guerre mondiale, résistance et déportation en Livradois-Forz permet au public de consulter, une fois par mois, le fonds documentaire de cette association. Le Centre de ressources réalise une revue de presse hebdomadaire.

— En partenariat avec l'APLF et Ciné-parc, il a organisé trois événements à la Maison du Parc : la clôture du Prix littéraire Classé Polar (une centaine de participants), une rencontre de l'auteur Jim Fergus avec les lecteurs, après une balade sur les Hautes-Chaumes du Forz (70 personnes) et une soirée littéraire autour du roman « Une bouteille dans la mer de Gaza » et de son adaptation cinématographique, « Une bouteille à la mer » (50 personnes).

Le Parc Livradois-Forz fait peu à peu...

Depuis sa création, le Parc s'est attaché à la qualité visuelle des publications qui présentent la diversité des richesses du Livradois-Forz et des initiatives du Parc et de ses partenaires, dans tous les domaines qui sont de sa compétence. A l'occasion de l'adoption de sa Charte 2011-2023, le Parc s'est interrogé sur ces images et sur les valeurs véhiculées par un style graphique adopté plus de 20 ans auparavant. Avec une agence spécialisée, il a engagé un travail qui, sans mettre de côté les acquis, a permis d'explorer des pistes de progrès pour que les lecteurs se repèrent mieux dans le foisonnement et la diversité des publications du Parc, pour améliorer la lisibilité des documents et pour mieux structurer les messages. Toutefois, il s'agit d'affirmer les

Accueillir Jim Fergus (à gauche) à Peyre-Mayou sur les Hautes-Chaumes du Forz.

Renforcer l'éducation des jeunes à l'environnement et au développement durable



Collège Germaine Tillion

Programme annuel d'animations scolaires

Partenariats

Le Parc propose de nombreuses actions à l'intention des jeunes et plus particulièrement des scolaires. Aussi est-il régulièrement sollicité par les enseignants ou par du personnel éducatif (par exemple les responsables des cantines) qui souhaitent être accompagnés dans leurs propres initiatives. Ne choisissant pas de répondre à toutes ces demandes, il a choisi de confier de nombreuses animations dans les écoles à des prestataires professionnels et il soutient les projets portés par d'autres partenaires, notamment lorsqu'ils sont complémentaires de ses missions. En outre, pour renforcer les initiatives dans les domaines de l'éducation à l'environnement et de la culture, il apporte son soutien à plusieurs démarches. Ainsi, par exemple, il a répondu aux demandes des centres de loisirs de Cunlhat et de Job qui l'ont sollicité pour des projets sur les oiseaux et sur le pisé.

Partenariat avec le CPIE du Velay

En 2012, dans le cadre du partenariat qui lie au Parc, le CPIE du Velay a réalisé, à la demande des enseignants, 7 interventions dans 4 écoles primaires et 1 collège de Haute-Loire. Son équipe a apporté à celle du Parc une aide pour l'animation et le suivi du projet « Une action pour ton Parc ».

Une action pour ton Parc

L'initiative intitulée « Une action pour ton Parc » propose aux enseignants du Livradois-Forz une aide du Parc pour leurs projets scolaires - prise en charge financière d'une ou deux demi-journées d'intervention par classes - une aide à la conception de ces projets et la mise à disposition de mallettes et d'outils pédagogiques. Au cours de l'année scolaire 2011-2012, 18 classes ont bénéficié d'animatrices, en salle ou sur le terrain, réalisées par le Parc ou d'autres intervenants.

— Centre permanent à initiatives pour l'environnement



Capture de la page d'accueil en construction



d'évaluation) ont été renseignés. Les autres le seront en 2013.

Le Bilan du Parc

Le bilan annuel des activités du Parc est d'abord un document interne d'évaluation d'environ 150 pages dans lequel chaque membre de l'équipe rédige un point technique, financier et une analyse critique sur les actions prévues et réalisées. A partir de ce document, un bilan publié sous la forme d'un hors-série de La Lettre du Parc est rédigé par une journaliste et édité à 500 exemplaires adressés à l'ensemble des partenaires et aux élus du Livradois-Forz.

Suivi des indicateurs

Pour chaque objectif opérationnel de la Charte du Parc ont été créés un indicateur de réalisation et un indicateur territorial. Le premier traduit l'atteinte des objectifs opérationnels ; le second rend compte de l'évolution objective du territoire du Livradois-Forz. Au cours des premières années de mise en œuvre de la Charte, une valeur initiale et la valeur attendue pour 2023 doivent être arrêtées. En 2011 et 2012, une trentaine d'indicateurs (sur les 84 qui figurent dans le dispositif

Première monographie thématique

La rédaction et la publication de monographies thématiques sur l'évolution du territoire font partie du dispositif d'évaluation. Ces monographies sont réalisées par l'équipe du Parc, en collaboration avec ses partenaires et les organismes compétents, sur la base d'une analyse d'indicateurs territoriaux, d'enquêtes, voire, si besoin, d'une expertise externe. En 2012 a été rédigée une première monographie consacrée au tourisme. Ce document de 24 pages présente, à partir des données existantes (offre, fréquentation, retombées économiques, impact du label Parc, connaissance des clientèles), un panorama du secteur du tourisme en Livradois-Forz, ses perspectives, le point de vue d'un expert sur la gouvernance du tourisme et une analyse des enjeux pour le territoire à l'horizon 2020. Cette monographie sera éditée à 2 000 exemplaires début 2013.



— Centre permanent à initiatives pour l'environnement

En 2003, le Parc s'est doté d'un site Internet (www.parc-livradois-forz.org) géré et mis à jour en interne. Au fil des ans, un grand nombre d'informations y a été intégrée ainsi que sur les sites annexes. Ce qui a quelque peu altéré la lisibilité et la cohérence de l'ensemble. En outre, les attentes des intervenants ont évolué. Le Parc avait donc besoin d'un nouveau site plus fonctionnel, plus évolutif, respectant sa nouvelle charte graphique et dont tous ses techniciens puissent assurer la gestion en totale autonomie. En 2012, il a engagé sa refonte.

Evaluation des actions du Parc

La Charte du Parc prévoit une évaluation continue du résultat des actions conduites et de leur impact. Dans une logique d'amélioration permanente de son intervention, l'évaluation vise à fournir des éléments pour juger et faire évoluer les politiques conduites et la stratégie du Parc. Le dispositif repose sur le suivi d'indicateurs, la réalisation de bilans annuels et pluriannuels des actions et la rédaction de monographies.

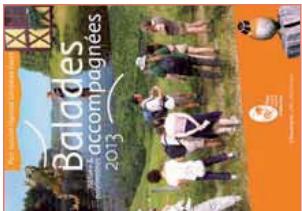
Pour chaque objectif opérationnel de la Charte du Parc ont été créés un indicateur de réalisation et un indicateur territorial. Le premier traduit l'atteinte des objectifs opérationnels ; le second rend compte de l'évolution objective du territoire du Livradois-Forz. Au cours des premières années de mise en œuvre de la Charte, une valeur initiale et la valeur attendue pour 2023 doivent être arrêtées. En 2011 et 2012, une trentaine d'indicateurs (sur les 84 qui figurent dans le dispositif

— Dans le cadre de son opération de promotion du pisé, le Parc a proposé aux classes de monter un projet sur le thème de la terre dans la construction. Il s'agissait de présenter ce matériau et la technique du pisé en Livradois-Forz pour réaliser une construction ou une œuvre. Au total, 30 classes ont participé, dont 3 collèges et 21 écoles primaires et élémentaires, chaque classe ayant bénéficié de 2 à 6 demi-journées d'animation en classe. Après avoir suivie une formation, 10 intervenants (animateurs, environnement et patrimoine, architectes, artistes) ont accompagné les projets des classes. Les réalisations ont été diverses : un abri dans une cour, une cabane de jardin, un mur, un enduit coloré (terre et pigments) sur un mur existant... Plusieurs communes ont fourni du matériel et des matériaux nécessaires à la réalisation de ces projets, des employés municipaux les ont préparés.

— Le Parc a proposé aux classes de communiquer sur les moments forts de leur projet grâce à des communiqués de presse et à la lettre électronique du Parc transmise à la presse régionale, aux élus et aux abonnés à cette lettre. En outre, les réalisations ont été présentées sur le site internet www.pise-livradois-forz.org. 3 classes ont valorisé ces projets sur leur blog ou sur le site de la commune. 4 ont aussi fait appel à l'école du numérique afin de lier leur projet pisé et leur apprisntissage numérique.

Agir pour plus de solidarité

Développer les solidarités intergénérationnelles



Balades découverte

Depuis 1999, le Parc et ses partenaires (accompagnateurs, animateurs et offices de tourisme) proposent des balades nature et patrimoine. En 2012, 1457 personnes ont participé à 165 balades. Depuis le lancement de cette initiative, plus de 20 000 personnes, habitants du territoire et visiteurs, ont ainsi pu découvrir ou redécouvrir les richesses du Livradois-Forêt en 1 600 balades. Se sont ainsi créées une offre de qualité, véritable vitrine du territoire, et un réseau informel des accompagnateurs et animateurs auxquels une formation annuelle est proposée.

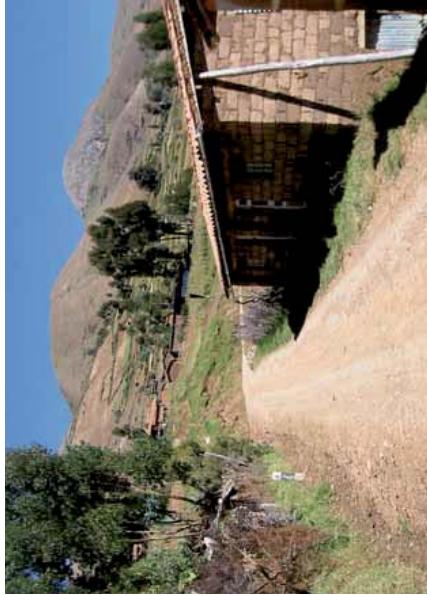
Formation chauve-souris

En partenariat avec le Parc, l'association Chauve-souris Auvergne a organisé plusieurs manifestations dans le Livradois-Forêt l'occasion de la Nuit européenne de la chauve-souris. Une formation a notamment réuni sept intervenants d'éducation à l'environnement.

Participation à des manifestations

Le Parc a été sollicité pour intervenir à l'occasion de manifestations organisées à l'intention des élèves d'établissements scolaires ou du grand public : Recup Art à Ambert (SIVOM d'Ambert), Ambert côté jardin, Forum de l'environnement à Thiers (Centre d'initiation et de sensibilisation à l'environnement de Thiers), journée de valorisation des programmes « classes citoyennes » (La Catiche ou lac d'Aubusson).

— Le Parc a proposé aux établissements du secondaire d'accompagner leur travail sur la biodiversité par des présentations en salle et des sorties sur le terrain. En 2012, 11 établissements du Puy-de-Dôme ont bénéficié de ce soutien technique : huit collèges, deux lycées agricoles et un lycée. Le Parc a organisé trois séances de formations ou d'information à l'intention des enseignants ou animateurs. Consacrée à la découverte de l'expérimentation en cours de Sciences de la vie et de la terre (SVT) au collège, la première a réuni 8 intervenants. Quatre enseignants ont découvert les ressources pédagogiques proposées par le Parc. Par ailleurs, une formation sur la biodiversité a réuni 12 équipes pluridisciplinaires composées de professeurs de SVT et de géographie et de documentalistes de 12 établissements. Leur travail était étayé par des documents édités par le Parc, plus particulièrement le guide ressources biodiversité disponible sur son site Internet : <http://www.parc-livradois-forêt.org/guide-ressources-colleges>.



Région de Grau - Pérou

Renforcer le lien social et développer le vivre ensemble

Le cadre stratégique des parcs naturels régionaux et de leur Fédération à l'horizon 2020 affirme la « volonté de partager un projet de vie avec les femmes et les hommes ». Un premier travail mené au sein du réseau des parcs en 2007-2008 a débouché sur un état des lieux de la prise en compte de la dimension sociale dans l'action des parcs. Le Parc a entamé, en 2012 - en collaboration avec la Fédération des Parcs naturels régionaux et Mairie Conseils - une réflexion sur la mise en œuvre de la dimension sociale de sa Charte. En effet, la Charte exprime clairement la volonté d'impliquer les habitants dans les actions menées dans le Livradois-Forêt, avec notamment comme objectifs de favoriser l'appropriation et la valorisation culturelle des pratiques, de susciter le désir des habitants d'accorder leur quotidien et leur choix de vivre dans ce territoire avec les enjeux du développement durable, d'accueillir de nouveaux habitants ou actifs, d'optimiser les conditions de vie quotidiennes autour de l'offre de logements, d'équipements et de services. Ce projet sera mis en œuvre en 2013.

La fin du projet avec Grau (Pérou)

Depuis 2007, le Parc assure la maîtrise d'ouvrage du Programme de développement territorial de la vallée du Vilcabamba, un projet de coopération décentralisée mené avec l'association ASGOL-CV qui regroupe 15 communes de la province de Grau dans les Andes péruviennes. En 2012, aucun financement n'a pu être apporté à l'association ASGOL-CV. Cependant, l'association espagnole Madre Coraje, partenaire du Parc pour ce projet, a maintenu son engagement financier. L'équipe technique en place depuis 2009 - un directeur, une secrétaire-comptable et deux animateurs chargés de l'appui aux éleveurs pour la création d'unités de transformation de produits fermiers dérivés du lait et de la viande - a poursuivi le programme d'action. Malheureusement, contrairement à ce qui était prévu, elle n'a pas pu mobiliser de nouveaux financements locaux et internationaux pour pérenniser son activité. Les contrats des quatre salariés n'ont pas été renouvelés et le projet prendra fin en 2013.



Deux outils pédagogiques

En 2010, le Parc a engagé la réalisation de deux prototypes d'outils pédagogiques. Le premier, destiné aux collèges, porte sur la biodiversité et le deuxième, destiné aux écoles primaires, sur les paysages. Après une phase de test, l'outil sur la biodiversité a été réalisé en 50 exemplaires en 2011 puis présenté aux enseignants au premier semestre 2012, à l'occasion de journées de formation. Testé au cours de l'année scolaire 2010-2011, l'outil sur les paysages pour le primaire a été modifié avant son édition à 50 exemplaires en 2012, puis sa diffusion au cours de l'année scolaire 2012-2013. Ce CD Rom permet de découvrir les différents paysages du Livradois-Forêt, en photos et cartes. Il est prêté aux enseignants qui participent aux formations et à ceux qui travaillent avec leur classe sur le thème des paysages.

Dans les établissements secondaires

— Le Parc a proposé aux établissements du secondaire d'accompagner leur travail sur la biodiversité par des présentations en salle et des sorties sur le terrain. En 2012, 11 établissements du Puy-de-Dôme ont bénéficié de ce soutien technique : huit collèges, deux lycées agricoles et un lycée. Le Parc a organisé trois séances de formations ou d'information à l'intention des enseignants ou animateurs. Consacrée à la découverte de l'expérimentation en cours de Sciences de la vie et de la terre (SVT) au collège, la première a réuni 8 intervenants. Quatre enseignants ont découvert les ressources pédagogiques proposées par le Parc. Par ailleurs, une formation sur la biodiversité a réuni 12 équipes pluridisciplinaires composées de professeurs de SVT et de géographie et de documentalistes de 12 établissements. Leur travail était étayé par des documents édités par le Parc, plus particulièrement le guide ressources biodiversité disponible sur son site Internet : <http://www.parc-livradois-forêt.org/guide-ressources-colleges>.

Le budget

Le montant total du Budget Primitif 2012 s'élève à 4 186 765 €, soit une augmentation de 3,6 % par rapport au budget 2011 qui s'élevait à 4 035 825 €. Cette progression du prévisionnel résulte de la combinaison des éléments suivants :

- 1 — une baisse du budget de fonctionnement de la structure hors dotation aux amortissements de près de 2,2 % ;
- 2 — une augmentation du programme d'acquisitions inscrites au titre de 20 % ;
- 3 — la baisse du budget d'investissement de 28 %.

En intégrant les décisions modificatives en cours d'exercice et le budget supplémentaire 2012, le montant budgétaire total était à hauteur de 6 697 977 € en recettes et en dépenses.

2012 a été une année chargée en réalisations : 1 109 mandats pour régler les factures et 460 titres de recettes émis.

En recettes, le montant réalisé de l'exercice 2012 est de 4 286 748,41 €. Il faut noter l'inscription en 2012 d'une importante opération de régularisation comptable de 1 096 359,73 €. Sans cette opération, le montant réalisé est de 3 190 388,66 €.

En dépenses, le montant réalisé de l'exercice 2012 est de 2 946 659,18 € payés (hors investissements) et 189 772,34 € restant à réaliser.

	Dépenses (€)	Recettes (€)
Axe 1 / Un « socle patrimonial » facteur d'appartenance	237 640,59	231 984,09
Axe 2 / Un « territoire de ressources » au bénéfice des habitants	265 220,16	226 025,22
Axe 3 / Des pratiques plus durables pour une « autre vie »	165 205,82	170 491,05
Axe 4 / « Citoyen d'ici et du monde » : l'homme ou cœur du projet	211 215,17	195 035,76
Sous-total actions	879 281,74	733 536,12
Structure	2 067 499,44	2 455 852,65
TOTAL	2 946 659,18	3 190 388,66

Animations des intercommunalités

— Le réseau des animateurs de communautés de communes du Livradois-Forêt (RALF) s'est réuni à trois reprises en 2012 (à Arlanc au printemps, au Brugeron en été et à Vichy-Comité à l'automne). Chacune de ces réunions est l'occasion de faire le point sur une action conduite par le Parc, sur l'avancement des actions de chacune de ces intercommunalités, déchanger sur les méthodes de travail et sur le montage de ces actions.

Programme Leader

— Les animateurs de communautés de communes se sont retrouvés régulièrement pour des réunions à la Maison du Parc, notamment pour la création de l'atelier d'urbanisme rural.

— Afin de renforcer le lien indispensable entre le Parc et les communes, chaque vice-président du Parc est référent d'un secteur géographique du Parc. Le territoire du Parc a ainsi été découpé en cinq secteurs. Chaque année, une réunion territoriale est organisée dans chacun de ces secteurs

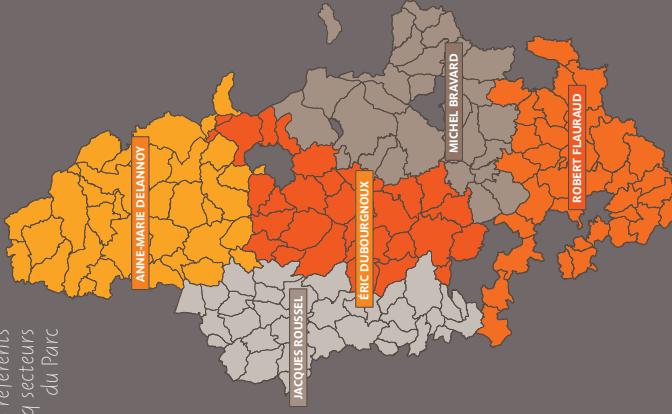
— Depuis 2008, le Parc gère et met en œuvre un nouveau programme Leader doté de 1 736 million d'euros de crédits européens alloués, d'ici la fin de l'année 2014, à des opérations initiées par des collectivités, des associations, des entreprises... dans un territoire regroupant 15 communautés de communes du Livradois-Forêt.

— En 2012, le Comité de programmation Leader s'est réuni à trois reprises. Il a examiné et décidé la programmation de 24 opérations représentant une contribution de crédits européens Leader de 266 157 euros.

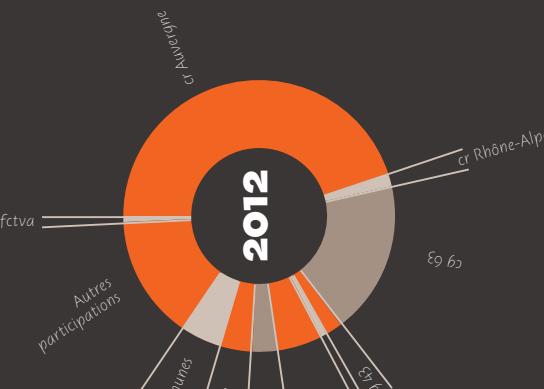
— Au 31 décembre 2012, 68 % de l'enveloppe totale était programmée. En poursuivant ce rythme, la totalité de l'enveloppe devrait être programmée en fin 2013, soit un an avant la fin du programme.

— Parmi les opérations soutenues, figure la création par la commune de Saint-Jean-des-Ollières d'une bibliothèque et d'un logement dans le bâtiment de l'ancienne poste. Ce bâtiment public sera le premier à obtenir le label BBC (Bâtiment basse consommation) en rénovation dans le Livradois-Forêt. S'agissant d'une rénovation exemplaire d'un ensemble bâti ancien visant, d'une part, à atteindre de bonnes performances énergétiques et, d'autre part, utilisant des matériaux écologiques, une aide de 13 726 euros a été allouée pour le paiement des honoraires de maîtrise d'œuvre.

— Après l'adoption de son projet éducatif territorial, en 2011, la Communauté de communes de la Montagne Thiersoise a décidé de créer un nouveau service pour l'accueil des adolescents, installé dans les locaux du pôle enfance-jeunesse de Celles-sur-Durolle. Une aide du programme Leader de 14 974 euros lui a été attribuée pour l'embauche d'un animateur chargé de mettre en œuvre des actions spécifiques pour les jeunes âgés de 13 à 17 ans.



Les élus référents pour les cinq secteurs du Parc



Répartition des recettes sur les trois dernières années

	réalisé 2010	réalisé 2011	réalisé 2012
CR Auvergne	1 443 986,87	1 437 377,62	1 434 578,86
CR Rhône-Alpes:	48 89,75	48 89,75	48 89,75
CG 63	669 023,00	708 439,96	583 458,92
CG 43	79 100,00	71 665,00	6 047,00
CG 42	21 222,00	20 691,45	17 050,62
Etat:	0,00	347 759,15	170 494,16
DREAL	125 210,32	118 948,12	97 362,74
Europe	89 772,37	304 224,41	121 149,25
Communes	770 163,00	152 101,50	156 208,50
Autres participations	424 948,39	365 494,16	471 442,10
FCTVA	18 832,67	51 007,95	22 531,39
TOTAL	3 021 036,62	3 626 410,57	3 190 388,68

Le parc, formidable levier financier

Le Parc est un formidable levier de financement pour le Livradois-Forêt : pour 15 € par habitant de cotisation des communes, 43 € par habitant reviennent sur le territoire.

Le réseau des Parcs UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

— L'opération innovante de valorisation du patrimoine culturel immatériel portée par le SIROM d'Ambert est une véritable action culturelle pluriannuelle comprenant notamment un travail de collecte de la mémoire, une implication des jeunes générations (interventions en milieu scolaire), l'accompagnement d'événements et la formation des acteurs locaux. En 2012, le démarrage de ce programme ambitieux a été financé à hauteur de 5 500 euros par le programme Leader.



Les 48 Parcs naturels régionaux représentent près de 4 200 communes, 23 régions et 71 départements, 3,55 millions d'habitants et près de 15% du territoire (hors DOM).

Partenariat avec les « villes portes »

La Charte du Parc prévoit d'organiser et de renforcer des partenariats avec les « villes-portes », pour une solidarité urbain-rural. La volonté du Parc est de développer des échanges de compétences, de mutualiser les expériences, d'améliorer les connaissances... En 2012, une réflexion a été engagée avec Clermont Communauté. Plusieurs pistes de collaboration ont été évoquées : l'urbanisme et les paysages, les transports et les déplacements, la communication, la biodiversité (trame verte et bleue), les réseaux culturels. Ce rapprochement devrait être formalisé en 2013.



Danse du sabot. (Courpière 2002)



Crépuscule sur les Hautes-Chaumes : lumières des villes aux portes du Livradois-Forez

Pôle d'excellence rurale

En juillet 2011, l'Etat a retenu le dossier de candidature du Parc à la seconde génération de pôles d'excellence rurale (PER). Ce projet comprend deux volets : développer le fret ferroviaire en Livradois-Forez et valoriser la ressource bois. La sauvegarde de la voie ferrée qui traverse le Livradois-Forez sur près de 150 km a toujours été une priorité pour les élus du Parc. Le syndicat mixte regroupant les communautés de communes riveraines - créé en 2011 - est maître d'ouvrage d'un programme de travaux de réhabilitation de la voie et d'investissements nécessaires au développement d'une activité de fret ferroviaire. Ce projet, d'un montant de 16 million d'euros - mené entre 2011 et 2014 - est également subventionné par le Conseil général du Puy-de-Dôme.

La Lettre du Parc - Bilan 2012
numéro hors-série - juillet 2013
Edition Parc naturel régional Livradois-Forez - Directrice de publication : Tony Bernard
Dépôt légal 3^e trimestre 2013 - ISSN 0767-863 - tirage 1 500 exemplaires - Réalisation : Studio Jolivet
Crédits photos : photothèque du Parc, Jean-Luc Mavel, Christophe Camus, Jérôme Palle, Michel Thoma, Marcel Duquenne, Pierre Bourgault, CEPA S. Esnouf, Rihabett et Orphelin, Lécarpentier et Belanger
Ribet et Quibin, et Orphelin - Mise en page : Parc Livradois-Forez - impression : Imprimerie Decombat.

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



Parc naturel régional Livradois-Forez
63880 Saint-Gervais-sous-Meymont
Tél. 04 73 95 57 57
Fax 04 73 95 57 84
Courriel info@parc-livradois-forez.org
www.parc-livradois-forez.org



Rhône-Alpes

RÉGION
CONSEIL GÉNÉRAL
Haute-Loire

CONSEIL GÉNÉRAL
LOIRE
RHÔNE-ALPES

